



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE
DU CONSEIL GENERAL
DU 11 OCTOBRE 2021 – DE 19H30 A 22H20
A la Salle CO2 à La Tour-de-Trême

Mesdames, Messieurs,

Présidence

Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR), Présidente
Camille LAVALETTE (Les Vert·e·s), Vice-Présidente

Bureau

Nicolas CHARRIERE (PLR)
Frédéric HANK (Le Centre)
Grégoire KUBSKI (PS)
Amandine MORAND (Les Vert·e·s)
Inès ROQUE (UDC)

Présents

Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre) – Hervé AUBERT (PLR) – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Sébastien BOSSEL (UDC) – Yves BOSSON (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Jérémie BRUNSCHWIG (PLR) – Serge CASTELLA (PS) – Isabelle COLLIARD (PS) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Nicolas GEINOZ (PS) – Yvan GIRARD (PLR) – Christophe GRANDJEAN (Les Vert·e·s) – Arthur GREMAUD (PVL) – Brian HOFER (PLR) – Léo JACQUAT (Les Vert·e·s) – Erwan KERAVEC (PS) – Frédéric METTRAUX (PLR) – Anne NIQUILLE CHARRIERE (Les Vert·e·s) – Catherine OBERSON (PLR) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Maxime PASQUIER (Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (Le Centre) – Maxime PITTET (PVL) – Lucile POCHON (PS) – Cyrille PURRO (PS) – Martin RAUBER (PS) – Philippe REMY (PLR) – Brice REPOND (PVL) – Jacques RIME (UDC) – Constantin RUFFIEUX (Le Centre) – Hervé RUFFIEUX (PRL) – Julie SALLIN (Les Vert·e·s) – André SCHIBLER (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Elodie SURCHAT (PS) – Estelle ZERMATTEN (PLR)

Excusés

Eloïse GRANDJEAN (PS) – Sébastien RIME (UDC)

Total

48 membres sont présents, 2 sont excusés. La majorité absolue est de 25.

Conseil communal

Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Eric GOBET – Nicolas PASQUIER – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – Jérôme TORNARE – Nicolas WYSSMUELLER (**Excusée**: Kirthana WICKRAMASINGAM)

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Cynthia BAPST

Huissier

François NOTH, Police communale

TABLE DES MATIERES

Ouverture de séance	4
Ordre du jour.....	6
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021	8
2. Dissolution de l'Association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS pour personnes âgées des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens (Association des EMS intercommunaux en Gruyère) (voir message en annexe).....	8
3. Demande de renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère pour une durée de cinq ans (voir message en annexe).....	9
4. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Charles-Henri Brandt, au nom du groupe PLR, demandant la redéfinition du concept de stationnement et de circulation en ville de Bulle (voir message en annexe).....	10
5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur François Chardonnens, au nom du groupe PDC/PVL, demandant la clarification pour le Conseil général des prestations de service public de GESA (voir message en annexe)	13
6. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'envoi du matériel de vote en utilisant le système d'envoi commercial-réponse (voir message en annexe).....	16
7. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Chantal Frossard, au nom du groupe PDC/PVL, demandant un annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux (voir message en annexe).....	17
8. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Charles Morel, au nom du groupe PLR, en faveur d'une consommation économe de l'eau et du respect du principe du consommateur-payeur (voir message en annexe)	19
9. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant d'étudier la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local (voir message en annexe).....	21
10. Réponse du Conseil communal au souhait de Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl (Le Centre) de voir davantage d'illuminations de fêtes à La Tour-de-Trême.....	23
11. Réponse du Conseil communal à la question de Madame Estelle Zermatten (PLR) concernant les aménagements de la zone 30 Château-d'En-Bas.....	24
12. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Yvan Girard (PLR) concernant le marquage et la signalisation de la route de Riaz.....	27
13. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Jérémie Brunschwig (PLR) concernant les différences de tarifs des crèches et de subventionnement des parents	29
14. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de Monsieur Grégoire Kubski, au nom du groupe PS, d'élaborer un règlement relatif à la transparence du financement de la politique au niveau communal (voir message en annexe).....	31
15. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de Monsieur Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, de créer une commission participative « centre-ville » (voir message en annexe).....	32

16. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de Monsieur Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS, intitulée « Solidarité du Conseil général avec le monde culturel » (proposition de renoncer à un jeton annuel en faveur de la culture pendant la législature 2021-2026) (voir message en annexe).....	34
17. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de Madame Eloïse Grandjean, au nom du groupe PS, de mettre à disposition des protections hygiéniques pour les menstruations dans les bâtiments communaux (voir message en annexe).....	37
18. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de Monsieur Hervé Ruffieux, au nom du groupe PLR, demandant la révision du règlement sur les terrasses des établissements publics (voir message en annexe).....	40
19. Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant une évaluation de l'impact de la crise climatique et un plan d'action local (voir message en annexe)	41
20. Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Hervé Aubert, au nom du groupe PLR, demandant une étude pour l'élargissement des écopoints (voir message en annexe).....	44
21. Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant une étude du réaménagement de la place du Cabalet (voir message en annexe).....	45
22. Divers du Conseil général	47
A. Propositions	47
B. Postulats	47
C. Résolutions	50
D. Questions.....	51
E. Remarques – commentaires	60
23. Divers du Conseil communal	62
Clôture de séance.....	63

Ouverture de séance

Madame la Présidente ouvre la séance par ces mots :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Je salue également Madame Nicole Jacqueroud, Secrétaire du Conseil général, et Madame Cynthia Bapst, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyens présents à la tribune.

J'adresse en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

J'adresse également mes félicitations à Cyrille Pürro pour la naissance de Divya Zoé le 24 septembre, ainsi qu'à Eloïse Grandjean, pour la venue au monde de Thomas le 6 octobre. Je leur souhaite, ainsi qu'à leurs familles, beaucoup de bonheur.

[Applaudissements]

Le plan de mesures de protection validé par la Préfecture en date du 19 novembre 2020 est toujours en vigueur. Il répond à l'exigence double du respect de la distance sociale et du port du masque :

- *le port du masque est obligatoire en permanence, sauf pour les intervenants lorsqu'ils s'expriment,*
- *pour des raisons d'hygiène, nous supprimons l'usage de cartes de vote – les personnes exprimeront leur vote en se levant – et utilisons un minimum de micros, d'où la décision de désigner des orateurs.*

Les rapporteurs suivants sont équipés de micros afin de transmettre les interventions des membres de leurs groupes respectifs :

- **Monsieur Yvan Girard (PLR)**
- **Monsieur Malik Seydoux (PLR)**
- **Madame Isabelle Colliard (PS)**
- **Monsieur Cyrille Pürro (PS)**
- **Monsieur Maxime Pasquier (Le Centre/PVL)**
- **Monsieur Constantin Ruffieux (Le Centre/PVL)**
- **Madame Anne Niquille Charrière (Les Vert·e·s)**
- **Monsieur Léo Jacquat (Les Vert·e·s)**
- **Monsieur Sébastien Bossel (UDC)**

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 23 septembre 2021, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- *pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis à la Secrétaire avant ou durant la séance ;*
- *pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

Je vous informe que Madame Eloïse Grandjean et Sébastien Rime sont excusés et cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroūd qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroūd procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

48 membres sont présents

2 membres sont excusés

majorité : 25

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle que, selon convocation publiée le 1^{er} octobre 2021 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 13 septembre 2021 entre le Bureau du Conseil général et une délégation du Conseil communal. L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, **Madame la Présidente** considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021
2. Dissolution de l'Association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS pour personnes âgées des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens (Association des EMS intercommunaux de la Gruyère)
3. Demande de renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère pour une durée de cinq ans
4. Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Charles-Henri Brandt, au nom du groupe PLR, demandant la redéfinition du concept de stationnement et de circulation en ville de Bulle
5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. François Chardonnens, au nom du groupe PDC/PVL, demandant la clarification pour le Conseil général des prestations de service public de GESA
6. Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'envoi du matériel de vote en utilisant le système d'envoi commercial-réponse
7. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Chantal Frossard, pour le groupe PDC/PVL, demandant un annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux
8. Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Charles Morel, au nom du groupe PLR, en faveur d'une consommation économe de l'eau et du respect du principe du consommateur-payeur
9. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant d'étudier la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local
10. Réponse du Conseil communal au souhait de Mme Anne-Luce Pernet-Baeriswyl (Le Centre) de voir davantage d'illuminations de fêtes à La Tour-de-Trême
11. Réponse du Conseil communal à la question de Mme Estelle Zermatten (PLR) concernant les aménagements de la zone 30 Château-d'En-Bas
12. Réponse du Conseil communal à la question de M. Yvan Girard (PLR) concernant le marquage et la signalisation de la route de Riaz
13. Réponse du Conseil communal à la question de M. Jérémie Brunshawig (PLR) concernant les différences de tarifs des crèches et de subventionnement des parents

14. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de M. Grégoire Kubski, au nom du groupe PS, d'élaborer un règlement relatif à la transparence du financement de la politique au niveau communal
15. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de M. Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, de créer une commission participative « centre-ville »
16. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de M. Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS, intitulée « Solidarité du Conseil général avec le monde culturel » (proposition de renoncer à un jeton annuel en faveur de la culture pendant la législature 2021-2026)
17. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de Mme Eloïse Grandjean, au nom du groupe PS, de mettre à disposition des protections hygiéniques pour les menstruations dans les bâtiments communaux
18. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de M. Hervé Ruffieux, au nom du groupe PLR, demandant la révision du règlement sur les terrasses des établissements publics
19. Décision de transmission au Conseil communal du postulat de M. Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant une évaluation de l'impact de la crise climatique et un plan d'action local
20. Décision de transmission au Conseil communal du postulat de M. Hervé Aubert, au nom du groupe PLR, demandant une étude pour l'élargissement des écopoints
21. Décision de transmission au Conseil communal du postulat de M. Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant une étude du réaménagement de la place du Cabalet
22. Divers du Conseil général
23. Divers du Conseil communal

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

➤ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021

Par courrier électronique du 18 juin 2021, chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021. **Madame la Présidente** remercie Madame Cynthia Bapst pour la rédaction de ce document et s'enquiert d'éventuelles remarques.

Aucune remarque n'étant exprimée, elle le soumet au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021, avec remerciements à son autrice.**

2. Dissolution de l'Association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS pour personnes âgées des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens (Association des EMS intercommunaux en Gruyère) (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Chantal Pythoud** qui s'exprime en ces termes, au nom du **Conseil communal** :

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

Vous avez pu lire le message concernant la dissolution de l'Association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS, appelée plus communément Association 4EMS.

Le message semble suffisamment détaillé et explicite, mais en résumé, cette association, créée en 2015, n'a aujourd'hui plus de raison d'être.

En effet, suite à l'entrée en vigueur dès 2018 de la LPMS, loi sur les prestations médico-sociales, qui exige une coordination au niveau du district, puis suite à l'acceptation du projet EMS-Horizon 2030 avec la reprise par le RSSG, Réseau Santé et Social de la Gruyère, des rénovations et constructions puis de la gestion des futurs EMS de Pringy et Sorens, les buts de l'association sont désormais caducs.

L'article 32 des statuts de l'Association 4EMS exige que les 8 communes membres soumettent la décision de dissolution de l'association à leur assemblée communale ou Conseil général.

C'est pourquoi, nous vous demandons formellement ce soir d'approuver la dissolution de cette association intercommunale.

Je suis à disposition pour répondre à vos éventuelles questions. »

Madame la Présidente remercie Madame Chantal Pythoud pour sa présentation et ouvre la discussion en demandant si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant cet objet.

Tel n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la dissolution de l'Association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS pour personnes âgées des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens (Association des EMS intercommunaux en Gruyère).**

3. Demande de renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère pour une durée de cinq ans (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic Jacques Morand** qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

La demande de renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère (AAFJ) pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, est en quelque sorte une formalité. Depuis 2008 déjà, la Ville de Bulle se porte caution de cette association afin qu'elle puisse bénéficier d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire en cas de manques de liquidités momentanés.

En octobre 2016 déjà, le Conseil général avait non seulement accepté ce renouvellement, mais également accepté d'augmenter le montant du cautionnement, passant de Fr. 100'000.00 à Fr. 150'000.00 afin de s'adapter à l'évolution des marchés.

Je n'ai pas d'autre commentaire complémentaire au message à apporter.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic et cède la parole à Monsieur Yves Bosson pour le préavis de la Commission financière.

Au nom de la **Commission financière, Monsieur Yves Bosson, Président**, intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal et des arguments justifiant la reconduction du renouvellement du cautionnement de l'Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère, pour une durée de 5 ans à hauteur de Fr. 150'000.00.

Au regard des explications communiquées, elle préavise favorablement, et à l'unanimité, le renouvellement du cautionnement par la Ville de Bulle d'un montant de Fr. 150'000.00 pour une durée de 5 ans en faveur de l'AAFJ.

Terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour la transmission du préavis de la Commission financière et demande si quelqu'un d'autre souhaite la parole.

Constatant que ce n'est pas le cas, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le renouvellement du cautionnement par la Ville de Bulle, à hauteur de Fr. 150'000.00, en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère pour une durée de cinq ans.**

Conformément à l'article 110 al. 1 let a) du règlement du Conseil général, cette décision est soumise à référendum facultatif.

4. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Charles-Henri Brandt, au nom du groupe PLR, demandant la redéfinition du concept de stationnement et de circulation en ville de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente donne la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Vous avez reçu la détermination avec des éléments de réponse détaillés au postulat de Monsieur Brandt. Vous comprendrez que je ne vais pas reprendre ici toute l'étendue des réponses du Conseil communal.

Je peux bien comprendre que les automobilistes se sentent déstabilisés lorsque leur environnement change, par exemple, par la suppression d'un giratoire ou la pose d'obstacles sur la route. Néanmoins, les mutations qui sont en train de redessiner la Ville de Bulle sont très importantes. Certes, on peut observer le chantier de la Nouvelle Gare, mais on peut aussi mesurer le chemin parcouru en regardant dans le rétroviseur : il y a seulement 15 ans, en 2006, la ville comptait près de 17'000 habitantes et habitants. Il n'y avait pas encore de H189, pas de RER, pas de réseau de bus urbains et peu de personnes en selle sur leur vélo ou debout sur leur trottinette.

En 15 ans, les automobilistes ont dû consentir des efforts importants, mais pas non plus insurmontables, pour apprendre à cohabiter avec les autres usagers et usagers des rues communales. Ces dernières ont aussi dû être adaptées pour faire de la place aux différents modes de déplacement. Ce fut aussi l'occasion d'élargir les trottoirs et de donner plus de place aux terrasses, le tout en réduisant les nuisances générées par le trafic, et en assurant la sécurité. Je pense, honnêtement, que personne ne pourrait revenir en arrière.

Ces mutations ont donc, de l'avis du Conseil communal, permis un accroissement de la qualité de vie en général au centre-ville. Les concepts de circulation et de stationnement fonctionnent globalement bien et ont permis d'encaisser une hausse de la population de près de 50% en 15 ans. Le Conseil communal poursuit l'effort et s'emploie à maintenir le centre-ville dynamique et attractif tant pour les entreprises que pour les commerçants et pour la population bulloise tout entière.

Pour les détails techniques, je vous renvoie à la détermination du Conseil communal et je reste à votre disposition si vous avez des questions.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et demande si le groupe PLR souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Malik Seydoux**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Je prends la parole au nom du groupe PLR en l'absence de Monsieur Brandt. Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour votre réponse en 6 points. Dans votre conclusion, vous abordez les thèmes de la mixité du trafic, de la qualité de vie ainsi que de la sécurité et nous ne pouvons que vous soutenir à tendre vers cet objectif.

La Ville de Bulle tend à généraliser les zones 30 et nous n'y voyons pas un problème en soi pour les rues centrales ainsi que dans les quartiers résidentiels (baisse des nuisances, éviter le report de trafic, augmentation de la sécurité), mais faisons tout de même très attention aux pénétrantes qui doivent remplir leur rôle d'entrée et de sortie facilitées de la ville.

Vous parlez de sécurité ! Est-ce vraiment le cas dans ces carrefours qui étaient anciennement des giratoires ? Le cycliste, le motard, le trottinettiste, le conducteur de voiture et même de bus ne savent jamais quand s'élancer ... j'y vais, je n'y vais pas... m'a-t-il vu ... bon allez je force maintenant. Chaque fois que je l'utilise, je me dis : « Mais quelle singerie, c'est vraiment fait pour nous compliquer la vie ! ».

Nous avons aussi bien compris votre réponse au sujet des gabions et des aménagements des zones 30. Ceci est du provisoire qui dure en attente d'une réfection totale de la zone. Un magnifique exemple de nouvelle zone 30 est la rue des Agges à la Tour-de-Trême. Mais quel prix a coûté cette rue ! Avions-nous vraiment besoin de faire ça ? Avion-nous besoin de caniveaux qui traversent la route, de bacs à gauche puis à droite, d'obstacles pour tous les utilisateurs, y compris pour les cyclistes, les handicapés et les piétons, d'accélération et de freinages ? Il est vraiment difficile de se croiser sans empiéter sur les côtés. Mettons-nous à la place de tous les utilisateurs avant d'entreprendre de tels travaux.

Au sujet des places de parc du centre-ville et de leur utilisation, il est important de respecter la convention faite avec les commerçants (remplacer les places supprimées) et de trouver des solutions afin d'augmenter l'utilisation des parkings comme Bulle-Centre. Exemple de Sion : gratuité des parkings et des transports publics dès 17h le vendredi jusqu'au lundi matin. On pourrait imaginer cette gratuité pour le parking des Albergeux et celui de Bulle-Centre.

En ce qui concerne le concept de mobilité pour nos entreprises, je me réjouis de la création d'une commission pour le développement de l'économie. Cette problématique y sera certainement soulevée car pour certaines entreprises, souvent régionales, le fait d'avoir des places de parcs à disposition leur permet de se développer, de ne pas simplement transmettre ce problème à leurs employés, de recevoir leurs clients et aussi d'attirer de nouveaux collaborateurs.

De grands efforts sont faits et doivent être faits à Bulle pour rendre notre ville agréable et permettre à tous de se déplacer avec le mode de transport de son choix. Mais attention aux détails, challengeons plus TEAM+, ils n'ont pas le monopole du savoir. Ouvrons-nous à d'autres pensées, à d'autres visions. Profitons de l'intelligence collective et « Bosson » ensemble.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux pour son intervention et ouvre la discussion générale en demandant si quelqu'un d'autre souhaite également s'exprimer à ce sujet.

Intervention de **Monsieur Alexandre Beaud**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous prenons acte de la réponse du Conseil communal. Cependant, plusieurs exemples d'aménagement multimodal montrent ces dernières années leurs limites en terme de sécurité, de nuisances et cheminement agréable.

Prenons l'exemple de la rue des Agges dont les travaux viennent de se terminer. Piétons, cycliste et véhicules motorisés se retrouvent tous sur la chaussée, à devoir slalomer entre les chicanes et les places de parc. Même si les vitesses autorisées sont réduites, il est dangereux pour un piétons ou un cycliste de se trouver nez à nez avec une voiture.

Nous sommes conscients que l'aménagement suit des règlements et normes spécifiques, cependant, ils ne doivent pas être appliqués aveuglément au détriment des utilisateurs finaux quels qu'ils soient. Nous encourageons le Conseil communal à promouvoir un aménagement encore plus pragmatique où tous les utilisateurs puissent vraiment cheminer agréablement en toute sécurité et avec le moins de nuisances possible.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alexandre Beaud et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur le sujet.

Constatant que la parole n'est plus souhaitée, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Charles-Henri Brandt, au nom du groupe PLR, demandant la redéfinition du concept de stationnement et de circulation en ville de Bulle.**

5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur François Chardonnens, au nom du groupe PDC/PVL, demandant la clarification pour le Conseil général des prestations de service public de GESA (voir message en annexe)

Madame la Présidente cède la parole à **Monsieur le Syndic Jacques Morand** qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a le plaisir de vous transmettre sa détermination sur ce postulat, demandant la clarification des prestations de service public de GESA.

Dans son postulat, Monsieur Chardonnens mentionnait quelques chiffres représentant ce qu'est GESA aujourd'hui et demandait des précisions concernant :

- les prestations de service public déléguées à GESA,*
- une analyse de risque du Conseil communal liée à cette délégation,*
- une description des contrôles qui assurent la séparation entre les tâches publiques et celles purement privées.*

Dans sa détermination circonstanciée, le Conseil communal donne une approche avec une introduction, un rappel historique, et un constat actuel démontrant avec le recul la bonne décision de créer une SA.

En ce qui concerne le contexte légal, l'évolution de ces 20 dernières années témoigne de grands changements concernant les marchés de l'électricité et celui de l'énergie en général. Deux grands changements structurels ont émergé : l'approvisionnement en électricité est et reste une tâche publique (1), malgré l'ouverture des marchés (2).

Pour ce qui est de la délégation de tâches publiques, vu l'entrée en vigueur de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) en 2007, la Commune n'a plus aucune compétence légale pour déléguer des tâches publiques dans le domaine de l'approvisionnement en électricité.

Pour répondre à la première question posée par Monsieur Chardonnens concernant les prestations de service public déléguées à GESA, je peux relever qu'il en reste deux, à savoir la gestion de l'éclairage public et la gestion de l'eau potable.

Dans sa deuxième question, Monsieur Chardonnens demandait l'analyse des risques du Conseil communal liés à cette délégation. La séparation des comptes permet aujourd'hui une transparence des centres de profits et des centres de coûts des activités, point fondamental pour la bonne gestion des risques, et notamment des risques financiers. Il faut savoir qu'une SA répond de son propre patrimoine et qu'il n'y a aucune obligation financière de la part du contribuable d'assumer la gestion des risques d'entreprise de GESA.

Dans sa troisième question, Monsieur Chardonnens souhaitait une description des contrôles qui assurent la séparation entre les tâches publiques et celles purement privées. Je relèverai ici un seul élément : GESA, comme toutes les entreprises d'approvisionnement en Suisse, est soumise au contrôle strict de la Commission fédérale de l'Electricité (ElCom), de la Commission de la concurrence ainsi que de Monsieur Prix.

Je souligne encore qu'en tant qu'actionnaire, la Ville de Bulle ne dispose pas d'un droit de contrôle direct dans la gestion de GESA, mais des comptes annuels et de ses droits d'actionnaire majoritaire à l'assemblée générale.

En conclusion, je souhaite mettre en exergue 3 éléments :

- Après plus de 20 ans d'existence, la société anonyme Gruyère Energie SA a démontré toute la pertinence de sa forme juridique et sa structure de gestion séparée du reste des activités communales.*
- Le partage du risque de ses activités au sein d'une entité sous la forme d'une SA est également approprié et limite les risques pour la Commune de Bulle.*
- La gouvernance est favorable à la Ville de Bulle qui dispose de la majorité du capital et d'une forte présence au sein du Conseil d'administration.*

C'est avec ces considérations, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, que nous vous livrons la détermination du Conseil communal sur ce postulat.

Terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacques Morand, Syndic, pour son intervention et demande si le groupe Le Centre/PVL souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Baptiste Pasquier**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse. Bien qu'il n'ait pas été question dans ce postulat de remettre en cause la création de GESA, nous constatons que l'approche juridique pure n'était pas adaptée aux questions concernant la gestion des risques et la séparation entre tâches publiques et privées.

En effet, l'analyse de risques est trop évasive. Il est vrai que d'un point de vue légal, une société anonyme a une responsabilité propre. Il faut cependant raisonner en se posant la question suivante : que se passerait-il si GESA faisait faillite ? (Ce que nous ne souhaitons pas bien sûr). De ce point de vue, les coûts sont bien plus importants que le capital social et seraient certainement à prendre en charge par la collectivité pour maintenir le service public. « Dans une analyse de risque, il faut prévoir le pire pour arriver au succès », disait la NASA après leurs échecs de Columbia et d'Atlantis.

Enfin, nous nous sommes demandé si la Ville de Bulle, étant actionnaire majoritaire, a vis-à-vis de GESA une stratégie de propriétaire qui donne des lignes claires par rapport à sa politique énergétique.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour sa remarque et ouvre la discussion générale en demandant si quelqu'un d'autre souhaite également s'exprimer à ce sujet.

Constatant que la parole n'est plus souhaitée, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur François Chardonnens, au nom du groupe PDC/PVL, demandant la clarification pour le Conseil général des prestations de service public de GESA.**

6. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'envoi du matériel de vote en utilisant le système d'envoi commercial-réponse (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic Jacques Morand** qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je me réfère au message démontrant la détermination du Conseil communal à aller dans le sens du postulant, c'est-à-dire de pré-affranchir les enveloppes de vote des futures votations sur le territoire bullois.

80,5% des votants le font de manière anticipée par dépôt dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville de Bulle ou dans celle du bâtiment administratif à La Tour-de-Trême, 11% votent par correspondance par dépôt dans une boîte postale et 8,5% votent à l'urne au bureau de vote en présentiel le dimanche matin.

Il y a malheureusement toujours 1,5% des votant qui déposent leur enveloppe non-affranchie dans une boîte postale, ce qui a pour effet que la Poste les facture à la Commune sans que l'on puisse légalement en tenir compte. La future pratique de pré-affranchissement, qui coûtera Fr. 1,20 par enveloppe retournée, éliminera de fait ce problème en permettant de tenir compte de tous les bulletins de vote envoyés.

On peut estimer à environ 2% l'augmentation des personnes qui vont voter, ce qui est toujours réjouissant, bien que ce chiffre ne soit pas si important en regard du taux moyen de participation que nous connaissons aujourd'hui.

Selon les statistiques, si aujourd'hui 545 personnes votent par correspondance, l'envoi commercial-réponse reviendrait à environ Fr. 660.00 par scrutin. Par contre, si tous les votants le faisaient par correspondance, cela représenterait une charge annuelle de près de Fr. 24'200.00 pour la Commune.

De plus, avec un pré-affranchissement des enveloppes-réponses, il faut s'attendre à une augmentation du vote par correspondance au détriment du vote anticipé par dépôt.

Le Conseil communal a donc décidé de franchir le pas et d'apporter à ses citoyennes et citoyens ce confort de vote en portant au budget 2022 la charge y relative.

Terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et demande si l'auteur du postulat souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Cyrille Pürro**, au nom du **groupe PS** :

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,*

Je tiens à prendre brièvement la parole pour remercier le Conseil communal d'avoir répondu favorablement à mon postulat. Même si cette action peut paraître anecdotique, elle va dans le sens d'une accessibilité toujours meilleure à la démocratie.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Cyrille Pürro pour sa remarque et ouvre la discussion générale en demandant si quelqu'un d'autre souhaite également s'exprimer à ce sujet.

Constatant que la parole n'est plus souhaitée, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'envoi du matériel de vote en utilisant le système d'envoi commercial-réponse.**

7. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Chantal Frossard, au nom du groupe PDC/PVL, demandant un annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui s'exprime **au nom du Conseil communal** :

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

Ma réponse va être relativement courte, en complément au message déjà transmis. Evidemment, l'idée de disposer d'un tel annuaire serait une bonne idée en soi. Par contre, nous avons notamment estimé que ce n'était pas au Conseil communal de mettre en place cette plateforme, en sus aux autres raisons expliquées dans le message. Nous ne souhaitons notamment pas concurrencer des projets privés, ni créer une inégalité vis-à-vis d'autres activités commerciales ou produits comme par exemples des articles de montagne ou des fleurs.

Enfin, l'idée de créer une telle plateforme à l'échelle communale ne nous semble pas pertinente, sans parler du risque d'oubli ou encore de la difficulté de la tenue à jour.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal a souhaité tracer une ligne claire et estime qu'il vaut mieux laisser cette tâche à des plateformes privées.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention et demande si l'autrice du postulat souhaite s'exprimer.

Intervention de **Madame Chantal Frossard**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Lorsque ce postulat a été déposé, il n'y avait pas d'outils de recherche pour trouver les producteurs et artisans locaux et ces derniers étaient peu référencés sur Internet. Depuis, plusieurs projets privés pour la mise en valeur des produits locaux ont vu le jour et nous nous en réjouissons. L'important est de rendre visible ce marché local peu importe le moyen (sites, applications...).

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse qui nous convient.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Madame Chantal Frossard et ouvre la discussion générale en demandant si quelqu'un d'autre souhaite également s'exprimer à ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Chantal Frossard, au nom du groupe PDC/PVL, demandant un annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux.**

8. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Charles Morel, au nom du groupe PLR, en faveur d'une consommation économe de l'eau et du respect du principe du consommateur-payeur (voir message en annexe)

Madame la Présidente donne la parole à **Monsieur le Syndic Jacques Morand** qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Ce postulat est issu de la modification de la loi sur la distribution d'eau et son mode de facturation. Monsieur Morel prétendait par définition qu'une taxe forfaitaire ne répond pas au principe moderne « qui consomme paie » et n'inciterait donc pas suffisamment à l'économie d'eau.

Par le biais de ce postulat, il demande au Conseil communal d'informer votre Conseil général sur toutes les mesures qu'il entend prendre pour accentuer le principe du consommateur-payeur, et ainsi inciter les consommateurs bullois à une utilisation économe, raisonnable et durable des ressources en eau.

Dans la détermination du Conseil communal, il est mentionné que : « que le prix de l'eau soit de Fr. 1.00/m³ comme actuellement ou de Fr. 2.00/m³, la différence de prix ne sera jamais assez marquée pour inciter le consommateur à économiser cette précieuse ressource ».

Il faut savoir que l'eau, qui était vendue à Fr. 1.20/m³, est passée à Fr.1.00/m³. Les Fr. 0.20 de différence correspondent à une taxe pour les frais d'acheminement. Ceci est induit par le droit supérieur et toutes les communes fribourgeoises ont dû modifier leur règlement. De plus, je rappelle que nous ne disposons pas du cadre légal qui nous permettrait de faire du bénéfice sur l'eau potable.

Il est donc nécessaire de sensibiliser les consommateurs, et pas seulement ceux qui reçoivent personnellement leur facture. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de communiquer à large échelle sur ce sujet et de mener une campagne de sensibilisation sur le thème de l'eau, sur plusieurs années. Cela comprendra, de manière non exhaustive, des visites d'installations techniques, une sensibilisation de la population sur la valeur de l'eau et démontrer pourquoi cette ressource n'est pas inépuisable, ou encore la mise en évidence les gestes simples du quotidien visant à réduire la consommation d'eau.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et demande si le groupe PLR souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre donc la discussion générale en demandant si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer à ce sujet.

Intervention de **Monsieur Maxime Pasquier**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL remercie le Conseil communal pour la réponse amenée à ce postulat et salue surtout sa décision de mener une campagne de sensibilisation sur le thème de l'eau.

A ce propos, le groupe Le Centre-PVL aimerait savoir si un agenda est prévu pour cette campagne d'information et se demande également si des collaborations et synergies ont été imaginées avec les écoles, les régies et les acteurs principaux du milieu.

Merci de prendre note de nos interrogations et merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pasquier et s'enquiert d'une autre éventuelle intervention.

Intervention de **Monsieur Léo Jacquat**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

En tant que parti écologiste, l'idée d'économiser une ressource aussi essentielle que l'eau nous parle et nous ne pouvons que l'encourager. Toutefois, il convient de rappeler que proportionnellement, c'est le secteur industriel qui est le plus gourmand en eau. Celui-ci représente donc un potentiel d'économie élevé, probablement bien plus que l'ensemble des ménages privés de la ville.

C'est pourquoi nous proposons que cette sensibilisation s'adresse également aux différentes industries afin de les encourager à adopter de nouvelles techniques ou procédés les plus économes en eaux possible.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Léo Jacquat et, constatant que la parole n'est plus souhaitée, elle clôt la discussion.

↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Charles Morel, au nom du groupe PLR, en faveur d'une consommation économe de l'eau et du respect du principe du consommateur-payeur.**

9. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant d'étudier la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui s'exprime **au nom du Conseil communal** :

« *Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,*

La question est vaste, intéressante et mais aussi complexe, de savoir si la création d'un poste de délégué économique est la bonne solution ou le bon outil pour maintenir et développer les places de travail et continuer d'avoir une ville économiquement active et dynamique.

A notre sens, dans un premier temps, nous allons d'abord vous proposer la création d'une commission consultative des affaires économiques. Le but de cette commission, ou sa finalité, sera peut-être d'analyser la pertinence ou non de la création d'un tel poste. Il s'agirait en effet de constituer cette commission, dont seraient membres des personnes de votre Parlement, des partis politiques, ainsi que des représentants de la société civile qui ont une grande ou toute petite entreprise (par exemple : restaurateurs, hôteliers, petits commerçants, coiffeurs à domicile, artisans sur bois). En réunissant des personnes disposant de la connaissance du terrain et des problématiques liées à leur vie d'entrepreneurs, leur expertise permettrait de mesurer les besoins de la Commune.

Nous ne disposons pas d'un seul bras de levier fantastique, mais de multiples petits afin que notre économie soit florissante et maintienne ses places de travail. Ces petits bras de levier sont relativement fragiles en raison de multiples facteurs tels que la fiscalité, les zones d'activités adaptées devenant rares, la mobilité, les conditions-cadres (infrastructures, écoles, soins etc.). Ces éléments devront être pris en compte dans l'analyse des besoins des entreprises présentes ou celles qui voudraient s'installer sur le territoire communal.

Le Conseil communal ne répond donc pas à ce postulat favorablement en engageant un délégué économique, mais propose plutôt d'étudier la possibilité de créer ce poste, sans en garantir la finalité. Nous souhaitons premièrement faire un inventaire de notre économie par ses acteurs. A l'issue de ce travail, nous pourrions revenir vers votre Conseil en vous annonçant la création ou non de ce poste.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention et demande si l'autrice du postulat souhaite s'exprimer.

Intervention de **Madame Thérèse Anatrà-Luchinger**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Le Centre/PVL a lu avec beaucoup d'attention la réponse du Conseil communal à mon postulat.

Vu les informations et les conclusions qui nous sont communiquées dans la détermination du Conseil communal, ce postulat n'était visiblement ni superflu ni inutile puisqu'une suite favorable est donnée avec la création d'une commission économique consultative. D'ailleurs, le postulat déposé proposait également la création d'une telle commission comme alternative ou en parallèle de la création d'un poste de délégué.

Cependant, sur la forme, nous ne partageons pas entièrement la position du Conseil communal qui nous dit que « l'engagement d'un délégué à l'économie et au commerce local n'est pas une solution suffisante pour relever les défis du développement économique » et que les exemples de « quelques communes de Suisse romande qui se sont risquées à créer de tels postes » n'auraient pas reçu les « bienfaits attendus ». En effet, des exemples positifs sont aussi à relever, comme celui de la Ville de Fribourg où des programmes de relance et de subventions aux acteurs économiques locaux ont pu être mis sur pied depuis la pandémie du Covid grâce à l'appui de la chargée au développement économique et son secteur. La société Effort Fribourg SA, administrée par le secteur du développement économique de la Ville propose également des soutiens techniques et financiers pour la création ou la mise à niveau de toute activité commerciale, artisanale ou de service au cœur de la capitale.

Même si nous émettons quelques doutes sur le rôle consultatif de cette commission pour mener à bien des projets concrets, nous saluons la création de cette nouvelle commission. Nous demandons néanmoins que le Conseil communal fasse preuve davantage d'ouverture sur la composition de cette commission, à savoir qu'il nomme également des entrepreneurs de tous les secteurs et que les groupements privés de commerçants y soient également représentés. Les attentes des chefs d'entreprise sont là, certains nous ayant fait part d'un manque de relation directe et de communication avec le Conseil communal. Leur implication dans cette commission permettrait ainsi de relayer directement leurs intérêts et préoccupations dans le cadre des différents projets communaux liés à la mobilité, l'aménagement et à la formation.

Nous appelons également de nos vœux que la commission adopte une approche collaborative avec tous les acteurs économiques, par exemple sous forme de rencontres annuelles, afin d'aborder des thématiques comme l'écologie industrielle. Une zone d'activités, c'est différents acteurs qui travaillent dans des domaines différents mais dont les préoccupations sont aussi communes : que faire des déchets, comment valoriser les rejets de chaleur, comment gérer la mobilité, comment mieux aménager les espaces publics ? En réunissant les acteurs et en réfléchissant à ces questions ensemble, les différents acteurs (économiques et communaux) trouveront plus facilement des solutions satisfaisant tout le monde.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Thérèse Anatrà-Luchinger pour son complément d'information et ouvre la discussion générale en demandant si quelqu'un d'autre souhaite également s'exprimer à ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant d'étudier la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local.**
-

10. Réponse du Conseil communal au souhait de Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl (Le Centre) de voir davantage d'illuminations de fêtes à La Tour-de-Trême

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime **au nom du Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 14 décembre dernier, Madame Pernet-Baeriswyl, vous êtes intervenue dans les remarques au nom du groupe PDC-PVL pour constater :

- *qu'en période de fêtes de fin d'année, les habitants de la Commune de Bulle ont la chance de voir chaque année le centre de la ville agrémenté par de beaux décors de fêtes, toujours très bien aménagés,*
- *que des guirlandes de lumières et des sapins illuminés apportent une ambiance festive et chaleureuse au centre de la ville,*
- *que, sur le secteur de La Tour-de-Trême, seuls quelques endroits très épars sont illuminés.*

Vous concluez votre intervention avec le souhait :

- *que les prochaines années, La Tour-de-Trême puisse bénéficier de la même ambiance de Noël,*
- *que des guirlandes lumineuses pourraient, par exemple, être installées sur la Rue de l'Ancien-Comté.*

Le Conseil communal partage votre constat. Il a étudié la question et il souhaite y répondre positivement en équipant la zone 30 du centre de La Tour-de-Trême avec 9 nouveaux décors lumineux.

De plus, le Conseil communal estime important de mieux souligner le lien entre le centre-ville de Bulle et le centre du village de La Tour-de-Trême. A cet effet, il déplacera 6 décors existants, qui étaient placés les années passées sur les lampadaires entre le rond-point du cimetière et le carrefour à feux devant Pôle-Sud, lesquels n'étaient plus appréciés à leur juste valeur puisque les illuminations de certains centres commerciaux leur faisaient de l'ombre, si vous me permettez l'expression. Ces 6 décors seront donc transférés de la Route de Riaz à la portion encore non équipée de la Rue de Gruyères (secteur de Bulle) et à la Rue de l'Ancien-Comté (secteur de La Tour-de-Trême).

En conclusion, lors des périodes festives de fin d'année, des installations décoratives lumineuses disposées à intervalles réguliers relieront le centre-ville de Bulle au centre de La Tour-de-Trême, zone 30 de La Tour-de-Trême comprise. Pour ce qui est des coûts financiers, ils restent modestes et sont de deux ordres : premièrement un montant unique devisé à Fr. 8'545.15 sera nécessaire à l'adaptation des mâts des lampadaires aux décors existants. Un montant annuel supplémentaire de Fr. 6'000.00 permettra de prendre en charge l'achat et l'entretien des nouveaux décors. Les coûts annuels de l'éclairage de fête passeront ainsi de Fr. 50'000.00 à Fr. 56'000.00. Le montant de Fr. 56'000.00 est déjà inscrit au budget pour 2022.

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre de cette modification, et selon les dernières informations que j'ai reçues, les commandes nécessaires ont été effectuées par notre mandataire, l'entreprise GESA. Cependant, je dois vous avertir qu'il existe actuellement une incertitude sur les délais de livraison de certaines pièces, qui pourraient malheureusement ne pas arriver à temps pour décembre 2021.

J'ai terminé, Madame la Présidente. Merci de votre écoute »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier et demande à Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl si elle souhaite intervenir, ce qui n'est pas le cas.

Constatant que la parole n'est pas demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal au souhait de Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl (Le Centre) de voir davantage d'illuminations de fêtes à La Tour-de-Trême.**

11. Réponse du Conseil communal à la question de Madame Estelle Zermatten (PLR) concernant les aménagements de la zone 30 Château-d'En-Bas

Madame la Présidente cède la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la dernière séance de votre Conseil général, le 31 mai 2021, Madame Zermatten a posé un certain nombre de questions en lien avec les nouveaux aménagements situés sur l'Esplanade de la Rue du Château d'En-bas. Les questions portaient sur l'aménagement d'une zone 30, sur l'absence de passages piétons et sur la présence de blocs en pierre naturelle sur les îlots centraux de la chaussée. Enfin, vous relevez l'absence de voie de rabattement à l'arrêt de bus du côté nord de la chaussée en direction de la gare.

Voici la réponse que je peux vous apporter ce soir :

En guise de préambule, la conception du réaménagement de cette esplanade résulte d'un long processus incluant des membres du Conseil communal et du Conseil général, les services de la Commune et du Canton. Le groupe de travail s'est aussi adjoint les services d'un bureau d'architecture paysagère, de sorte à s'assurer de la qualité des espaces verts. Durant ce processus, plusieurs bureaux d'ingénieur en trafic ont confronté leurs propositions d'aménagements pour le périmètre concerné, qui inclut non seulement l'esplanade, mais également la rue de l'Europe et la route de Riaz. Au cours de ce processus, les différentes propositions des bureaux sont évaluées et des améliorations sont recherchées de manière itérative de sorte à obtenir le meilleur résultat d'ensemble en tenant compte des particularités liées au site et à l'utilisation de celui-ci.

Ainsi le résultat peut être plus ou moins éloigné de la situation de départ, ce qui peut engendrer beaucoup de changements et peut créer un effet déstabilisant pour les usagers habitués, et ce quel que soit leur moyen de locomotion. Ils doivent ainsi à nouveau s'approprier l'espace à disposition pour chaque mode de locomotion et apprendre à cohabiter avec les autres usagers. Une période d'adaptation peut aussi être nécessaire.

Cependant, je peux vous rassurer sur les objectifs recherchés par ces réaménagements : le but est d'assurer la fluidité du trafic, tout mode confondu et de s'assurer aussi de cette fluidité dans 10 ans, voire 20 ans ou même davantage. En effet, les durées d'amortissement des projets routiers se situent à 40 ans, voire 80 ans pour des réaménagements complets.

S'assurer que les aménagements fonctionnent encore dans 20 ans, voire davantage, est un exercice difficile, mais il faut le faire, et le Conseil communal l'a fait lors de la législature précédente. Selon les planifications et les études, on s'attend encore à une croissance de la population à Bulle et dans l'agglomération, ce qui a pour conséquence une poursuite de l'urbanisation et un report modal en faveur des transports publics. On peut aussi ajouter que la tendance actuelle en faveur de la mobilité douce devrait se confirmer pour des raisons de promotion de la santé et en application des principes du développement durable. Cette tendance est soutenue par une partie croissante de la population. On peut ainsi tabler sur une augmentation du nombre de piétons, de vélos et de trottinettes.

Le trafic voiture ne devrait pas forcément baisser mais ce sont les autres modes qui vont augmenter plus rapidement, ce qui signifie que la part en pourcentage des déplacements en voiture devraient baisser. Il est toujours important de garantir un accès en voiture au centre-ville, mais il devient nécessaire d'aménager davantage d'espaces à disposition des autres modes de locomotion pour que tout fonctionne à satisfaction. Je vous rappelle encore que le trafic de transit, y compris le trafic permettant de rejoindre des quartiers différents de la ville et de l'agglomération, est invité à se reporter sur la H189, ainsi que le prévoit le concept d'accessibilité routière « Bulle - Vision 2030 ».

C'était le préambule. Ces éléments s'appliquant également pour les aménagements de la route de Riaz, j'éviterai une répétition inutile de ce préambule au point suivant de l'ordre du jour.

Pour les questions détaillées, voici les éléments de réponses concernant l'esplanade.

Le passage en zone 30 constitue un élément important du projet. En zone 30, les piétons ne sont pas prioritaires et peuvent traverser sur toute la largeur de l'esplanade, pour autant qu'il n'y ait pas de passage pour piétons à moins de 50 mètres. Les flux de piétons sont ainsi plus diffus, ce qui doit permettre de fluidifier la circulation des bus et des voitures. La mise en place d'un passage pour piétons obligerait les

piétons à l'emprunter ce qui serait contraire à la volonté exprimée dans l'aménagement d'une esplanade. De ce fait, il n'est pas prévu d'aménager des passages piétons sur l'Esplanade.

Les îlots de pierre naturelle ont pour objectifs de permettre aux piétons de traverser en toute sécurité, en évitant le dépassement entre véhicules motorisés et en assurant une bonne visibilité. Ces îlots n'ont pas été conçus pour que les piétons s'y arrêtent et discutent. Néanmoins, si c'est le cas, l'objectif de convivialité est atteint. Les bancs installés cet été des deux côtés de la chaussée offrent des endroits plus adaptés pour se reposer un peu et pour discuter.

Concernant la position des arrêts de bus sur chaussée, c'est-à-dire sans voie de rabattement, une partie de la réponse a déjà été donnée dans la détermination du Conseil communal au point 4 de l'ordre du jour de ce soir. En milieu urbain, pour des raisons de sécurité et pour améliorer la circulation des bus, il est préférable de bloquer la circulation derrière les bus, là où c'est possible. C'est le cas du côté Migrolino. Des remontées de véhicules sont par ailleurs tout à fait tolérables sur la rue de l'Europe et sur la rue du Château d'En-Bas. En revanche, il a été préférable de garder un arrêt de bus en encoche de l'autre côté de la route, côté Toula. En effet, des remontées de véhicules de ce côté de la chaussée auraient inmanquablement contribué à encombrer le giratoire de la Léchère. La présélection pour accéder à la rue de l'Europe permet également d'éviter les remontées de véhicules.

Autre point sécuritaire important à relever apporté par le projet : vous constaterez que les personnes qui attendent le bus ne stationnent plus sur la voie de circulation, comme c'était le cas avant les travaux.

En conclusion, les études et les concepts de mobilité ont contribué à transformer la rue du Château d'En-Bas en une esplanade avec des espaces publics généreux et de qualité pour les modes doux. Certes, cette transformation nécessite des efforts d'adaptation de la part des usagers, et ce en particulier pour les automobilistes qui disposaient, avant les travaux, d'une rue à double voie dans les deux sens. Ils en sont remerciés.

Le Conseil communal est convaincu que le résultat d'ensemble est cohérent et qu'il sera adapté à l'évolution des modes de déplacements. Enfin, des aménagements comprenant notamment une place de jeux et la plantation de nombreux arbres sont encore prévus sur la parcelle privée de la Migros et seront réalisés ultérieurement. Cette dernière partie du projet n'étant pas réalisée, il est ainsi prématuré de juger l'ensemble des aménagements paysagers.

J'ai terminé, merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier et demande si l'autrice de la question souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Constatant que la parole n'est pas demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

✎ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Madame Estelle Zermatten (PLR) concernant les aménagements de la zone 30 Château-d'En-Bas.**

12. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Yvan Girard (PLR) concernant le marquage et la signalisation de la route de Riaz

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier** qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la dernière séance du Conseil général, Monsieur Girard, vous avez posé quelques questions à propos de la route de Riaz. Vos interrogations concernaient essentiellement le marquage, alors provisoire, et les aménagements cyclistes.

Les processus d'études expliqués en préambule de la réponse à la question précédente sont bien sûr aussi valables pour la route de Riaz, puisque le réaménagement se base aussi sur les conclusions du concept « Bulle - Vision 2030 ». Cette étude prévoit notamment une augmentation de la cadence des bus. Pour cette raison, des voies bus ont été réservées sur certains tronçons stratégiques. Une variante qui fut étudiée mais non retenue, consistait à limiter le trafic entrant par Riaz à l'aide de feux. Cette variante aurait conduit à des remontées très importantes de véhicules sur la commune voisine et n'a donc pas été jugée acceptable pour cette raison.

Aujourd'hui, les travaux sont quasiment terminés et le marquage définitif. A votre décharge, Monsieur Girard, le marquage provisoire était peu visible car il s'était estompé avec le temps. De plus, la largeur de la route était légèrement réduite. En effet, comme la couche de roulement n'était pas encore posée, les caniveaux dépassaient. Et en hiver, des balises de protection ont été installées, ce qui réduisait encore la largeur de la route à disposition des usagers.

Maintenant que toute la largeur de route est disponible, la situation est bien meilleure. Je peux ainsi vous expliquer que, devant le cimetière, un bus peut dépasser un vélo sur la voie bus et deux poids lourds ont la possibilité, à vitesse réduite, de se croiser sur le solde de la chaussée. Si vous remplacez dans l'exemple un des poids lourds par une voiture, le croisement s'opère encore plus facilement.

Vous aviez relevé que l'on voyait de tout, et que certains automobilistes ne savent pas où rouler, et qu'ils sont parfois à cheval sur la voie de bus. C'est vrai que l'on voyait de tout et qu'on en voit encore. Mais le marquage définitif est bien visible et ne prête pas à confusion. Selon la loi sur la circulation routière, un automobiliste n'est pas autorisé à circuler sur une voie réservée au bus. En cas de nécessité, une sensibilisation par notre Police locale est déjà prévue.

Passons maintenant aux aménagements cyclistes. Sur la partie nord, un aménagement en trottoir partagé, hors du giratoire cantonal a été réalisé. C'est un point positif pour la sécurité, puisque les cyclistes peuvent éviter la circulation dense de la sortie de l'accrochage de la H189. De plus, ce trottoir mixte sera prolongé sur Riaz lors des travaux Valtraloc. Mais rien n'empêche les cyclistes aguerris de rouler sur la route, s'ils le souhaitent.

Pour la transition entre ce principe et les bandes cyclables un marquage à côté du passage piéton devant le Burger King est indiqué pour traverser la route. Ensuite, les cyclistes se trouvent sur des bandes ou bandes mixtes bus/vélo en toute sécurité.

Il va de soi que les cyclistes doivent se réinsérer dans la circulation dans les différents giratoires. Enfin, il est vrai aussi que la piste cyclable est brièvement interrompue lorsqu'il y a un arrêt de bus, mais, vous en conviendrez, il n'y a pas souvent de bus arrêté.

Vous aviez encore une dernière question concernant les feux de circulation. Leur réglage a été affiné à plusieurs reprises, mais c'est un vrai challenge de vouloir satisfaire tout le monde.

En conclusion, la transformation de la route de Riaz est importante et nécessite un changement d'habitudes de la part des usagers en particulier pour les automobilistes et les cyclistes. Mais les bénéfices sont aussi importants et nombreux :

- *les trottoirs sont plus larges et présents sur les deux côtés de la chaussée,*
- *les aménagements cyclistes apportent un confort et une sécurité accrue,*
- *les voies de bus permettent d'améliorer la cadence et le respect de l'horaire,*
- *un soin particulier a été apporté à la végétalisation au moyen d'arbres et de plantations. 13 arbres, dont 1 arbre majeur, un tilleul, sont encore en attente d'être plantés.*

Ainsi le résultat d'ensemble est très satisfaisant, il contribue à améliorer les flux de circulation et d'accroître la sécurité de l'ensemble des usagers, tout en améliorant la qualité de l'espace public.

J'ai terminé, merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier et demande si l'auteur de la question souhaite prendre la parole.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Yvan Girard** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur Pasquier pour votre réponse très complète. Je ne suis pas persuadé par l'aspect sécuritaire des aménagements routiers, notamment au niveau du mode doux pour les cyclistes qui descendent la route de Riaz. Vous avez parlé de « Bulle - Vision 2030 » et je profite de l'occasion pour répéter le souhait exprimé par mon collègue tout à l'heure quant au choix de l'urbaniste Team+. Il est possible de changer de vision en choisissant un autre prestataire.

Je relirai avec attention les détails de votre réponse dans le procès-verbal et me permettrai, le cas échéant, de revenir sur le sujet ultérieurement.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Girard pour son intervention.

↳ Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Yvan Girard (PLR) concernant le marquage et la signalisation de la route de Riaz.

13. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Jérémie Brunshawig (PLR) concernant les différences de tarifs des crèches et de subventionnement des parents

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Marie-France Roth Pasquier**, qui, **au nom du Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 31 mai dernier, Monsieur Brunshawig s'étonnait des conclusions d'une étude du Crédit Suisse sur la tarification des crèches dans le canton de Fribourg et plus précisément à Bulle.

Je peux vous apporter les éléments de réponse suivants :

Le prix coûtant journalier des crèches en Gruyère varie de Fr. 102.00 à Fr. 130.00, ce qui a un effet sur le montant de la subvention communale qui est calculée en pourcentage selon le revenu des parents. Les subventions sont accordées sur la base de conventions qui sont signées entre la Commune et les différentes structures d'accueil. Les barèmes ne sont donc pas tous égaux, d'où la difficulté d'établir des comparaisons. On constate également de fortes disparités entre les communes du district.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons presque autant de barèmes que de crèches et autant de grilles de subventionnement que de communes.

Le Département finances a effectué les calculs sur les mêmes bases que l'étude du Crédit Suisse, soit un couple marié avec 2 enfants, fréquentant une crèche bulloise 2 jours par semaine, et ayant un revenu brut de Fr. 110'000.00.

La participation des parents varie entre Fr. 10'100.00 et Fr. 13'800.00 par année, selon le tarif de la crèche, alors que l'étude du Crédit Suisse mentionne un coût de Fr. 15'300.00. Nous pouvons donc constater que les chiffres sont légèrement plus bas selon nos calculs.

Pour information, le nombre d'enfants bullois placés en structure d'accueil (crèches + mamans de jour), et qui sont subventionnés, est de 387 à ce jour. Les subventions payées représentent Fr. 724'000.00 en 2020, Fr. 780'000.00 en 2019, Fr. 734'000.00 en 2018. La baisse enregistrée en 2020 provient des enfants qui ont été retirés des structures durant l'année en raison du Covid-19, notamment à cause du chômage ou de la perte d'emploi des parents. A noter que la Commune a continué à verser les subventions aux crèches lors de leur fermeture au printemps 2020.

Devant cette situation disparate, l'ARG a entrepris, non sans difficulté, depuis de nombreuses années, une harmonisation des conditions de subventionnement. Une grille de référence unique ainsi qu'un règlement sont en cours d'élaboration par l'ARG. Le projet est actuellement à l'étude auprès du SEJ pour accord. En cas d'acceptation, un coût supplémentaire d'environ Fr. 120'000.00 est à prévoir pour notre Commune, car la grille de subventionnement prévue par l'ARG est plus généreuse pour les parents que celles actuellement en vigueur. Il faut relever que la grille de subventionnement prévue par l'ARG reste encore moins généreuse pour les parents que celle préconisée par le SEJ, qui se calque sur la grille de la Ville de Fribourg, ce qui explique les différences de calcul mentionnées par le Crédit Suisse.

Le Conseil communal espère une mise en vigueur au plus vite de cette grille unique et de son règlement pour le district. Le traitement des dossiers de subventionnement des crèches est complexe et représente un travail important pour la Commune de Bulle.

Pour information, l'ARG tient depuis 2018 une statistique du taux d'occupation des crèches en Gruyère, sur le mandat du SEJ. Nous étions, en avril 2021, à un taux inférieur à 85%. Nous connaissons donc en Gruyère une situation différente qu'en ville de Fribourg, où des listes d'attente sont établies aujourd'hui.

Pour connaître la situation au niveau cantonal, je vous renvoie à une étude de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises qui montre qu'en Gruyère, environ 100 places de crèches ont été créées entre 2015 et 2020. Par contre, notre district dépense quatre fois moins que la Sarine pour la petite enfance, à savoir Fr. 29.00 par habitant. La moyenne cantonale se situe à Fr. 50.00 par habitant. En pourcent des dépenses nettes, nous sommes à 0,58% pour la Gruyère, 1,98% pour la Sarine et 0,64% à Bulle en 2019.

D'autres études intéressantes ont été menées au niveau suisse, dont une qui a montré qu'investir dans la petite enfance a un effet positif sur le PIB. Je la transmettrai en cas d'intérêt.

Enfin, et je prends là mon autre casquette. Je fais partie d'un groupe de travail du Conseil national qui planche aujourd'hui sur la prise en charge de la petite enfance dans le but de la rendre plus égalitaire sur l'ensemble du territoire et moins chère pour les parents, en évitant de surcharger encore plus les communes et les cantons. Une solution nationale pourrait émerger de ces travaux, sachant que l'accueil de la petite enfance est du ressort des cantons.

J'espère que ces éléments de réponse vous auront montré combien le sujet est complexe et qu'une harmonisation est un travail de longue haleine à tous les niveaux institutionnels.

Je vous remercie de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Madame Marie-France Roth Pasquier et s'enquiert de savoir si l'auteur de la question souhaite s'exprimer.

Monsieur Jérémie Brunshawig remercie Madame Marie-France Roth Pasquier pour la précision des réponses fournies et souhaite effectivement que l'étude mentionnée lui soit transmise.

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérémie Brunshawig et clôt la discussion.

↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Jérémie Brunshawig (PLR) concernant les différences de tarifs des crèches et de subventionnement des parents.**

14. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de Monsieur Grégoire Kubski, au nom du groupe PS, d'élaborer un règlement relatif à la transparence du financement de la politique au niveau communal
(voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal de cette proposition. Elle demande si l'auteur de la proposition souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Grégoire Kubski**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, chères et chers Conseillers communaux, chères et chers collègues,

En cette période de forte défiance d'une partie de la population envers les Autorités, nous devons nous montrer exemplaires vis-à-vis des citoyens. La transparence du fonctionnement du monde politique est un élément essentiel du lien de confiance qui existe entre les gens et leurs élu·e·s.

Ce soir, nous avons l'opportunité de dire à la population bulloise : nous - politiques - n'avons rien à cacher sur la manière dont nous sommes financés. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont souhaité laisser l'autonomie communale sur le sujet : saisissons cette chance pour renforcer notre lien avec les Bulloises et les Bullois. Je vous invite par conséquent à soutenir cet objet.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Grégoire Kubski pour son intervention et ouvre la discussion en demandant si quelqu'un d'autre souhaite la parole concernant cet objet.

Intervention de **Madame Camille Lavalette**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le postulat déposé par Monsieur Grégoire Kubski vise à renforcer notre démocratie directe et à permettre aux citoyens et citoyennes de se forger une opinion sans être influencé·e·s par la différence de moyens injectés par les partis dans une campagne politique.

La LFiPol (Loi sur le financement de la politique) a été acceptée au niveau cantonal et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier de cette année. Il est temps maintenant d'étendre ces mesures de transparence du financement de la politique à l'échelon communal, à travers l'adoption d'un règlement pour la Ville de Bulle.

Les cantons de Schwyz, du Tessin, de Neuchâtel et de Genève l'ont déjà fait, en intégrant cette obligation directement dans leur loi cantonale, avec une limite d'application aux communes de plus de 10'000 habitants pour ce dernier canton. La proposition de Monsieur Grégoire Kubski va dans le sens d'un

renforcement de la transparence et donc de la confiance des acteurs et actrices de la démocratie directe dans nos institutions politiques et pour cette raison notre parti soutiendra sa proposition.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Camille Lavalette et, constatant que la parole n'est plus demandée, elle propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Monsieur Grégoire Kubski, au nom du groupe PS, d'élaborer un règlement relatif à la transparence du financement de la politique au niveau communal.**

15. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de Monsieur Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, de créer une commission participative « centre-ville » (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal de la proposition précitée. Elle demande si l'auteur de la proposition souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Constantin Ruffieux**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Compte tenu des récentes discussions intervenues entre le Conseil communal et la Commission d'aménagement (CAm), je me permets de préciser quelque peu la proposition déposée lors de la séance du Conseil général du 31 mai 2021.

En effet, et les différents groupes politiques ont en discuté à l'interne, un projet de réaménagement du centre-ville, ou du moins une esquisse, doit être prochainement transmise par la Commission d'aménagement au Conseil communal.

Il semble dès lors opportun que la Commission centre-ville qui pourrait être créée ne s'occupe pas de la question de l'aménagement du centre, avec tous les éléments techniques et urbanistiques que cela comporte, mais uniquement de la question de l'animation au centre.

Par contre, cette commission, si elle est créée, pourrait ultérieurement être consultée dans une phase avancée du projet, puisqu'elle comporterait non seulement des élus, mais également des habitants et des commerçants. Mais pour l'heure, je précise ma proposition en ce sens que cette commission ne participerait pas à la réflexion sur le réaménagement du centre-ville, notamment en lien avec la Grand-Rue et la question du stationnement.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Constantin Ruffieux pour son intervention, puis ouvre la discussion en demandant si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Intervention de **Madame Anne Niquille Charrière**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le postulat déposé par Monsieur Ruffieux divise notre groupe. En effet, il nous semble d'une part que le Groupement des commerçants Bulle – La Tour-de-Trême est déjà très actif en terme d'animation et qu'une telle démarche participative, incluant la population, les commerçant·e·s, les autorités politiques, la Commission culturelle de la Ville de Bulle (CCVB), ProFribourg, etc. a déjà été menée sans que les conclusions de ce groupe de travail ne se soient cantonnées à la seule question du stationnement des voitures.

Le périmètre du centre-ville n'est par ailleurs pas si simple à définir et ne se résume certainement plus à la Grand-Rue. Il ne serait d'ailleurs pas du tout souhaitable qu'une telle démarche ralentisse encore les projets de la Commission d'aménagement quant à cette dernière.

Nous ne pouvons cependant qu'encourager toute mesure visant à soutenir le commerce de proximité et l'animation culturelle de nos rues. Ces éléments divergents nous amènent à laisser le vote libre au sein de notre groupe.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Anne Niquille Charrière et s'enquiert d'une éventuelle autre intervention dans la salle.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 44 oui, 1 non et 3 abstentions, la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Monsieur Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, de créer une commission participative « centre-ville ».**

16. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de Monsieur Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS, intitulée « Solidarité du Conseil général avec le monde culturel » (proposition de renoncer à un jeton annuel en faveur de la culture pendant la législature 2021-2026) (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal de cette proposition. Elle demande si l'auteur de la proposition souhaite s'exprimer.

Au nom du **groupe PS**, intervention de **Monsieur Nicolas Geinoz** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Permettez-moi d'anticiper l'aspect juridique qui prétend que le jeton de présence est un dû auquel la Commune ne peut toucher. De 2014 à 2016, Monsieur George Godel et le Conseil d'Etat ont créé la jurisprudence en prélevant un pourcent de solidarité sur les salaires des employés d'Etat. La mesure votée ce soir représente des montants absolus bien moindres. De plus, elle permet de soutenir la culture sans demander un centime supplémentaire au contribuable dans une période où l'existence de nombreux acteurs culturels est réellement menacée.

Je termine avec la liste des 23 Conseillers généraux qui se sont engagés, comme 6 Conseillers communaux, à « militer pour un financement plus important de la culture » en signant la charte de l'Association K et que j'invite à confirmer leur engagement: Thérèse Anatrà-Luchinger, Alexandre Beaud, Jonas Brunetti, Serge Castella, Isabelle Colliard, Emmanuelle Favre Gende, Nicolas Geinoz, Yvan Girard, Christophe Grandjean, Brian Hofer, Léo Jacquat, Erwan Keravec, Grégoire Kubski, Camille Lavalette, Anne Niquille, Baptiste Pasquier, Maxime Pasquier, Cyrille Pürro, Martin Rauber, Brice Repond, Constantin Ruffieux, André Schibler, Elodie Surchat et Estelle Zermatten.

J'ai confiance dans la force de cette proposition pour convaincre deux personnes supplémentaires et ainsi être acceptée.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Geinoz pour son intervention et ouvre la discussion.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, intervention de **Monsieur Maxime Pittet** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Le Centre/PVL salue l'initiative du groupe PS, qui nous semble tout à fait louable sur le fond.

Cependant, l'utilisation de l'argent récolté ne nous paraît pas adéquate. En effet, selon la proposition, des entrées de cinéma, de musée ou de spectacle seraient distribuées aux jeunes et aux retraités. Ainsi, vu le montant, un faible nombre de personnes, d'établissements et d'acteurs de la culture, choisis d'une façon arbitraire, bénéficieraient du geste de solidarité du Conseil général.

Dès lors, afin d'avoir un impact plus important, nous estimons plus judicieux d'augmenter le budget alloué à la Commission culturelle. Il en découlera potentiellement une meilleure allocation des ressources parmi les acteurs culturels de la région.

D'autre part, le montant pourrait être revu à la hausse si l'on souhaite s'approcher d'un impact significatif. Pour ce faire, nous encourageons tous les membres du Conseil général qui le souhaitent, à participer à l'effort collectif en soutenant directement les associations et acteurs culturels sous forme de dons et en participant activement à leurs projets et événements, tout en invitant les citoyens bullois à faire de même.

Pour ces raisons, le groupe Le Centre/PVL a décidé d'opter pour la liberté de vote.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pittet pour sa remarque et demande si d'autres interventions sont souhaitées.

Intervention de **Monsieur Yvan Girard**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt de la proposition de Monsieur Nicolas Geinoz demandant une solidarité du Conseil général envers le monde culturel.

Le PLR de Bulle- La Tour milite pour un district où la culture, sous toutes ses formes, est au cœur des vies, proche des gens, populaire, accessible. Nous sommes encore plus conscients, après avoir constaté les conséquences négatives du Covid-19 sur la culture à quel point ce domaine est essentiel et doit être défendu. Nous partageons les préoccupations des sociétés locales diverses, des chœurs, des troupes de théâtres et nous tenons à soutenir tous les passionnés qui se donnent cœur et âme pour faire vivre la culture au quotidien dans notre ville et les villages voisins.

De plus, annuellement, le PLR-Bulle-la Tour soutient la culture et le sport par son prix du « PLR s'engage » dont l'objectif est aussi de reconnaître l'immense engagement des bénévoles en s'engageant lui-même pour ces sociétés culturelles et sportives. Le PLR n'a donc pas attendu la période du Covid-19 pour soutenir la culture !

Comme vous pouvez le constater, nous défendons aussi bien la culture que le sport en souhaitant une Gruyère sportive et culturellement forte. Nos racines et nos traditions sont importantes et elles doivent être valorisées et maintenues. Nous souhaitons aussi une Gruyère avec des infrastructures sportives modernes.

Or, la proposition déposée par Monsieur Nicolas Geinoz est univoque et c'est ce qui nous gêne. Elle ne touche pas les autres secteurs et oublie les autres sociétés ou associations pénalisées également par le Covid-19.

De plus, nous voyons mal comment distribuer équitablement à la culture cette somme de Fr. 25'000.00. Si la répartition de ce montant doit se faire par un système d'arrosage, le PLR ne peut soutenir cette démarche certainement injuste. Enfin, en faisant un bref calcul, le montant qui serait attribué à chacune des sociétés culturelles locales ne dépasserait guère les Fr. 400.00 à Fr. 500.00.

Aussi, vous le savez certainement, le Grand Conseil a voté un « fonds COVID » de plus de Fr. 4 mio pour soutenir la culture et autant pour le sport. En tant que membre de la Commission de répartition des « fonds sports COVID », je sais que ces montants ne sont pas épuisés et qu'il existe la possibilité de redemander des aides pour 2021 ou, comme en sport, de proposer des projets innovants qui favorisent la relance. L'aide est donc encore à disposition et les critères d'octroi sont clairs.

Le groupe PLR souhaite plutôt soutenir à travers les clubs et associations des projets durables, si possible en faveur de la jeunesse.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR ne va pas soutenir cette proposition telle que décrite ici. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Girard pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole.

Au nom du **groupe les Vert·e·s**, intervention de **Madame Amandine Morand**, :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupes Les Vert·e·s soutient le postulat « Solidarité du Conseil général avec le monde culturel ».

La mise en œuvre de ce postulat demanderait certainement des aménagements légaux, mais tout soutien à la culture, même symbolique, est positif et doit être encouragé, particulièrement en cette période difficile pour le monde culturel. L'offre culturelle de notre Commune est riche et variée et son accès à toute la population est essentiel.

Ce postulat va dans ce sens, voilà pourquoi nous le soutenons. À nous de nous montrer créatifs·ves quant à son application concrète et légale.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Madame Amandine Morand et demande si la parole est encore souhaitée dans la salle.

Intervention de **Monsieur Sébastien Bossel**, au nom du **groupe UDC** :

« *Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,*

Sur le principe, notre groupe n'est bien sûr pas opposé au soutien à la culture, bien au contraire.

Cependant, deux arguments principaux vont nous pousser à rejeter la transmission de cette proposition :

- *Les efforts demandés semblent disproportionnés. En effet, il devrait y avoir une révision du règlement du Conseil général, voire même également par la suite l'établissement d'un règlement de portée générale, ceci pour des sommes qui s'avèreraient assez dérisoires au final pour les bénéficiaires concernés.*
- *Nous ne sommes pas convaincus par les critères, à savoir qui seront les bénéficiaires.*

De plus, si nous offrions ce soutien supplémentaire à la culture, pourquoi ne pas le faire également pour le sport ou encore le commerce local ?

Pour ces raisons, le groupe UDC va rejeter la transmission au Conseil communal de cette proposition.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Sébastien Bossel et, constatant que la parole n'est plus demandée, elle propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général refuse par 29 voix contre, 18 pour et 1 abstention, la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Monsieur Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS, intitulée « Solidarité du Conseil général avec le monde culturel » (proposition de renoncer à un jeton annuel en faveur de la culture pendant la législature 2021-2026).**

17. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de Madame Eloïse Grandjean, au nom du groupe PS, de mettre à disposition des protections hygiéniques pour les menstruations dans les bâtiments communaux (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal de la proposition précitée. Elle demande si le groupe PS souhaite s'exprimer.

Au nom du **groupe PS**, intervention de **Monsieur Jonas Brunetti** :

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

La problématique concernant l'accessibilité aux protections hygiéniques n'est plus à démontrer tant le sujet est un problème sociétal actuel que nous rencontrons aussi dans notre canton. En effet, selon de récentes statistiques, 10 % de la population fribourgeoise est à risque de pauvreté. De ce fait, les coûts liés à l'achat de protections menstruelles peuvent peser lourd dans les budgets de ces foyers. A noter que la situation pandémique n'a fait que renforcer cette insécurité pour les personnes à revenus modestes.

Ce postulat répond à ces préoccupations en demandant une évaluation concernant à la fois la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques dans les établissements de formation et des institutions publiques et sportives, sous la responsabilité de la Commune de Bulle, mais aussi au travail de communication nécessaire pour informer de la mise en œuvre de ces mesures et ainsi déconstruire au maximum ce tabou sociétal autour des menstruations, notamment chez les plus jeunes.

Le Conseil d'État venant de rendre une réponse favorable à une demande similaire pour les bâtiments relevant de l'autorité cantonale, le timing semble idéal pour que notre Commune suive de manière rapide et efficace le mouvement lancé au niveau cantonal.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jonas Brunetti pour son intervention et ouvre la discussion.

Intervention de **Madame Estelle Zermatten**, au nom du **groupe PLR** :

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,*

Nous avons pris connaissance attentivement de cette proposition. Le principe de la gratuité est toujours délicat, car finalement, il y a toujours quelqu'un qui doit payer. Comment responsabiliser sur la réduction des déchets et les économies quand tout est gratuit ? On le voit très bien lors des distributions non surveillées de cadeaux : les gens en prennent à profusion même s'ils n'en ont pas besoin. Toutefois, pour des personnes dans la précarité, nous trouverions en effet normal de pouvoir leur offrir ces protections via les aides officielles.

Aussi, nous sommes favorables à la mise à disposition de protection en cas d'urgence comme par exemple chez l'infirmière scolaire et/ou au secrétariat.

En date du 5 octobre le Grand Conseil a accepté le postulat « Mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportive ».

Nous souhaitons donc attendre les propositions cantonales pour éviter à nos services communaux une analyse complète et du temps perdu en ne connaissant pas les décisions et actions du Canton.

Nous nous questionnons aussi à l'heure où les préoccupations écologiques et environnementales sont au cœur de nos débats sur le bienfait de ce genre de produit. Ne devrions-nous pas sensibiliser la jeune population aux moyens réutilisables, tels que les cups par exemple, bien moins chers à l'usage car réutilisables !

Pour toutes ses raisons nous refusons cette proposition.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Madame Estelle Zermatten et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Madame Julie Sallin**, au nom du **groupe les Vert-e-s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Les Vert-e-s salue la proposition de Madame Grandjean car il est en effet grand temps que la problématique des menstruations soit plus souvent considérée dans notre société.

Nous relevons toutefois que la mise à disposition de protections périodiques n'est pas sans impact écologique. La plupart d'entre elles sont en effet jetables, contiennent du plastique et en sont copieusement emballées, ce qui génère une quantité non négligeable de déchets. Nous souhaiterions ainsi que les alternatives les plus durables et écologiques soient considérées dans la mise en place d'un tel projet, comme ça a été le cas dans d'autres communes telles que Renens par exemple.

La majorité de notre groupe soutient la transmission de ce postulat.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Julie Sallin et demande si la parole est encore souhaitée dans la salle.

Tel n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 30 oui, 17 non et 1 abstention, la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Madame Eloïse Grandjean, au nom du groupe PS, de mettre à disposition des protections hygiéniques pour les menstruations dans les bâtiments communaux.**

18. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition de Monsieur Hervé Ruffieux, au nom du groupe PLR, demandant la révision du règlement sur les terrasses des établissements publics (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal de cette proposition. Elle demande si l'auteur de la proposition souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Hervé Ruffieux**, au nom du **groupe PLR** :

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, chers Conseillers communaux et généraux,

Pour compléter cette demande de révision nous vous précisons quelques points du règlement qui peuvent être discutés, améliorés ou changés. Le but est toujours de faciliter aux exploitants l'utilisation et l'exploitation des terrasses et d'améliorer la qualité de l'offre proposée à nos citoyens. Comme déjà mentionné, les terrasses joueront plus que jamais un rôle primordial dans l'exploitation d'un restaurant et ceci également et en particulier pour les prochaines années.

Les points à discuter sont les suivants :

- *Dispositifs pour vente à l'emporter,*
- *Possibilité d'agrandissement des terrasses qui ont été très appréciées cet été,*
- *Diffusion de musique durant certaines heures et selon un volume défini,*
- *Procédure simplifiée pour la création d'animations,*
- *Taxe annuelle des terrasses.*

Pour exemple, la ville de Fribourg a pris des mesures en ce sens comme

- *Augmentation de la capacité jusqu'à 20% sans procédure,*
- *Soutien de la Commune pour enregistrer les nouvelles procédures.*

Nous espérons un large soutien à l'ouverture de cette discussion qui permettra de soutenir les acteurs de la branche et d'améliorer l'animation de façon contrôlée de notre ville.

Je vous remercie de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hervé Ruffieux pour son intervention et ouvre la discussion.

Intervention de **Monsieur Christophe Grandjean**, au nom du **groupe des Vert-e-s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Les Vert·e·s approuve le postulat demandant la révision du règlement sur les terrasses des établissements publics. En effet, comme nous avons pu le constater cet été, la convivialité procurée par l'utilisation des terrasses est fort appréciée par la population de la commune ainsi que par les visiteurs. Pour peu, on aurait pu se croire dans la rue de Romont à Fribourg, manque simplement pour cela que la Grand-Rue devienne piétonne.

Nul doute qu'à l'avenir il faille réviser le règlement dans le sens d'une simplification de l'exploitation des terrasses afin de pouvoir continuer à en profiter comme nous l'avons fait durant les deux derniers étés.

Nous avons également pu remarquer çà et là de jolis aménagements de verdure et le recours à du mobilier durable. Nous souhaiterions que le nouveau règlement encourage tous les cafetiers-restaurateurs à s'engager sur cette voie.

La question des chaufferettes électriques ou à gaz devra par ailleurs faire l'objet d'une attention toute particulière étant donné leur aspect extrêmement énergivore et, rappelons-le, illégal dans notre canton.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Christophe Grandjean et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Monsieur Hervé Ruffieux, au nom du groupe PLR, demandant la révision du règlement sur les terrasses des établissements publics.**

19. Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant une évaluation de l'impact de la crise climatique et un plan d'action local (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité, puis demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire.

Intervention de **Monsieur Léo Jacquat**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Permettez-moi de faire le point sur ce qui s'est passé, rien qu'en Suisse, depuis le dépôt de mon postulat le 31 mai dernier :

- Juin a été le 4^{ème} mois le plus chaud mesuré depuis 1864,
- Les mois de juillet et août ont été parmi les plus humides jamais enregistrés ; nous avons notamment vu nos rivières et lacs déborder.
- Le 6^{ème} rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), publié le 9 août 2021, a apporté de nouvelles précisions alarmantes : l'origine humaine des changements climatiques est attestée, le réchauffement global va atteindre 1,5°C en 2030, les océans se dilatent et le niveau des eaux monte de façon inquiétante, les puits de carbone naturels deviennent de moins en moins efficaces et certains ont même commencé à devenir des sources de CO₂.
- Le premier rapport du Forum Biodiversité Suisse de l'Académie suisse des sciences naturelles, publié le 7 septembre 2021, constate que la diversité et la taille des populations d'insectes ont fortement diminués, avant tout sur le Plateau, mais également plus récemment dans le Jura et les Alpes.

Les questions à se poser à Bulle et La Tour-de-Trême sont donc par exemple :

- Faut-il réserver du budget pour changer les essences présentes en forêt de Bouleyres ou au bois de Sautau qui ne seront plus adaptées à notre climat ?
- Devons-nous craindre des sautes d'humeur de la Trême puisque l'étude hydrologique sur laquelle est basée la prévention des risques de crue sera caduque dans les prochaines années ?
- Devons-nous changer les règlements d'aménagement pour éviter les îlots de chaleur en ville ?
- Etc.

Le postulat que je présente a vocation à mettre le Conseil communal et le Conseil général devant les mêmes faits sans quoi les budgets liés à la sécurité climatique risquent d'être relégués au second plan.

Nous aurons ainsi toutes et tous en tête ce que nous devons anticiper lors des prochaines séances.

Ce postulat n'est pas une solution concrète en soi mais nous permettra de motiver et prioriser des solutions concrètes lors de cette législature et les suivantes.

Pour ces raisons, je vous prie encore toutes et tous d'accepter la transmission de ce postulat.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Léo Jacquat pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Intervention de **Monsieur Brice Repond**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Le Centre/PVL est conscient de la crise environnementale et la Ville de Bulle n'en est pas épargnée. Toutefois, le postulat déposé par Les Vert·e·s nous paraît trop abstrait. Nous craignons effectivement que sa validation n'ait comme conséquences que l'augmentation de la bureaucratie et la rédaction de rapports sans impact réel sur notre environnement.

Dans ce sens, nous encourageons les Conseillers généraux à proposer davantage de projets concrets de sorte à avoir un impact positif direct sur l'environnement. À l'échelle d'une ville, cela nous paraît bien plus pertinent.

Aussi, nous rappelons que la Ville de Bulle n'est pas un cancre en matière de respect de l'environnement. Elle détient d'ailleurs depuis une année le label Cité de l'énergie GOLD et vise à court terme à obtenir le label VILLEVERTE SUISSE. Nous encourageons le Conseil général et communal à poursuivre, voire à renforcer ses engagements environnementaux.

Pour ces raisons, le groupe Le Centre/PVL s'oppose à ce postulat. Nous souhaitons cependant remercier Les Vert·e·s, et en particulier Monsieur Léo Jacquat, d'avoir d'emblée mis le doigt sur la problématique environnementale. Nous espérons voir de nombreux projets se concrétiser pour cette cause durant cette législature.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brice Repond et demande si quelqu'un d'autre souhaite encore prendre la parole concernant ce sujet.

Intervention de **Monsieur Cyrille Pürro**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Des gels tardifs et dévastateurs au mois d'avril après un début de printemps prématuré, de violents orages au mois de juin, un été humide avec des inondations nuisant aux maraîchers et maraîchères... En quelques mois, nous avons été témoins des effets directs du réchauffement climatique dans notre région.

Le groupe PS soutiendra à l'unanimité le postulat de notre collègue du groupe Les Vert·e·s tant les enjeux sont considérables pour le futur de notre ville et de ses habitantes et habitants.

Dans ce sens, le groupe socialiste souhaiterait aller encore plus loin : tout comme certaines villes de Suisse (Lausanne, Vevey), la Ville de Bulle doit adopter un plan climat. Par ailleurs, il serait possible d'en faire une démarche participative comme c'était le cas à Vevey avec une plateforme numérique mise à disposition des Veveysanes et Veveysans jusqu'au début du mois. Ainsi, chaque citoyenne et citoyen peut devenir acteur et actrice du changement.

Nous invitons le Conseil communal à ne pas être frileux et prendre le problème du changement climatique à bras le corps.

Nous invitons également les autres groupes politiques à accepter ce postulat : les efforts doivent être faits à tous les niveaux. Il y a aujourd'hui urgence à agir et les promesses de campagne doivent devenir des faits, pas seulement des paroles.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Cyrille Pürro et, constatant que la parole n'est plus demandée, elle propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 34 oui, 12 non et 2 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant une évaluation de l'impact de la crise climatique et un plan d'action local.**

20. Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Hervé Aubert, au nom du groupe PLR, demandant une étude pour l'élargissement des écopoints (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité. Elle demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire, ce qu'il décline. **Madame la Présidente** s'enquiert d'autres éventuels commentaires.

Intervention de **Monsieur André Schibler**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Concernant le postulat demandant une étude pour l'élargissement des écopoints déposé par Monsieur Hervé Aubert, pour le groupe PLR, la majorité du groupe socialiste accepte sa transmission au Conseil communal.

S'attaquer au problème des déchets est louable et il est vrai que pour les personnes à mobilité réduite, la proximité de ces écopoints serait utile.

Toutefois, le fonctionnement des écopoints n'est pas simple : problèmes de fonctionnement, problèmes de ramassages, problèmes sonores, problèmes de voisinages, etc. Nous estimons également qu'un nombre accru d'écopoints ne permettra pas de régler le problème des déchets (leur nombre et leur gestion).

Nous souhaitons donc que ce dossier fasse partie d'une réflexion globale quant au fonctionnement et à la pertinence des choix.

Le groupe Les Vert·e·s, appuyé par notre groupe, interviendra dans ce sens lors des divers.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur André Schibler pour son intervention et, constatant que la parole n'est plus souhaitée dans la salle, elle propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Hervé Aubert, au nom du groupe PLR, demandant une étude pour l'élargissement des écopoints.**

21. Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant une étude du réaménagement de la place du Cabalet (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité. Elle demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire.

Intervention de **Monsieur Brian Hofer**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

A la suite de la publication de ce postulat dans les médias, une partie de la population a eu l'impression que le groupe PLR souhaitait détruire complètement la Place du Cabalet et tout reconstruire. Ce n'est bien évidemment pas la vision proposée par ce postulat.

Nous proposons au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre cette place nettement plus conviviale qu'elle ne l'est aujourd'hui. De plus, ce n'est un secret pour personne, la place de jeux du Cabalet est pour le moins vieillissante et aucunement sécurisée.

Le groupe PLR soutient que la mise en valeur de cette zone pourrait s'inscrire dans le chantier du nouveau Musée gruérien.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brian Hofer pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Intervention de **Monsieur Martin Rauber**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Si à l'origine les éléments anguleux en béton de la place du Cabalet ont été fortement décriés par une partie de la population, il faut reconnaître qu'aujourd'hui ils sont appréciés, en particulier par les jeunes qui les utilisent pour leur parkour, avec un "k" et sans "s" ; cette discipline sportive acrobatique qui constitue à franchir des obstacles urbains.

De plus, ce parc est planté de grands arbres, qui apportent de la fraîcheur en été, et il est complété par des aménagements aquatiques et de généreuses surfaces engazonnées.

Toutes ces qualités contribuent à la grande fréquentation de ce lieu par une population très diversifiée et les activités mentionnées par le postulant peuvent très bien être mises sur pied dans la configuration actuelle.

Vous l'aurez compris, nous pensons qu'il est inopportun d'étudier un réaménagement de la place du Cabalet et nous allons refuser, à l'unanimité, la transmission de ce postulat.

Ceci d'autant plus qu'il y a déjà eu, en 2016, le MEP des "Jardins de la Cité" qui a apporté des propositions intéressantes et il faut garder à l'esprit que les aménagements extérieurs de l'agrandissement du Musée gruérien auront un impact sur cet espace.

Avant de se vouer au Cabalet, il y a d'autres places de jeux qui mériteraient d'être repensées. Enfin, il ne faut pas charger inutilement le Conseil communal qui doit s'atteler en priorité à proposer des aménagements conviviaux aux centres de La Tour-de-Trême et de Bulle.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Martin Rauber et demande si la parole est encore souhaitée dans la salle.

Intervention de **Madame Julie Sallin**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Dans son ensemble, le projet de réaménagement proposé par Monsieur Brian Hofer nous paraît peu adapté, voire démesuré. Nous relevons qu'un urban fitness est déjà présent au sein du parc du Vieux-Comté (plus communément appelé parc Saint-Paul) et ne voyons pas l'utilité d'en créer un second. Une scène et des bancs pour pique-niquer sont déjà disponibles au Cabalet même, et la transformation du lieu en terrasse permanente nous paraît faire double emploi, voire concurrence aux terrasses des cafetiers restaurateurs. La plupart des éléments proposés ne nous semble donc pas appropriée pour un tel endroit.

Bien que favorable à la construction de toilettes publiques accessibles en dehors des heures d'ouverture du Musée gruérien dans les alentours, le groupe Les Vert-e-s ne soutient pas la transmission de ce postulat.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Julie Sallin et, constatant que la parole n'est plus demandée, elle propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général refuse, par 23 non, 20 oui et 5 absentions, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant une étude du réaménagement de la place du Cabalet.**

22. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Madame la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** prend acte qu'aucune proposition n'a été déposée, puis propose de passer aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Postulat n° 1 : Monsieur Constantin Ruffieux, pour le groupe Le Centre/PVL : Etude pour l'installation de toitures d'abribus végétalisés

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Nul besoin de s'étendre sur la question climatique et la crise sans précédent que notre planète traverse actuellement.

Les petits gestes pour l'environnement, même à notre échelle communale, sont aussi importants que les grandes décisions, souvent déclamatoires, prises au niveau international. C'est pour cette raison qu'il convient de mettre en place des projets concrets contribuant à un environnement de vie sain dans notre ville et permettant de sensibiliser les citoyens.

De nombreuses villes ont opté pour l'aménagement de toits végétalisés sur leurs arrêts de bus. Ces toits captent les particules, stockent l'eau de pluie, fournissent un refroidissement lorsqu'il fait chaud (réduction de l'effet « îlot de chaleur urbain ») et favorisent la biodiversité urbaine. Les insectes, abeilles, bourdons et papillons, mais aussi les oiseaux en profitent. Ces toits végétalisés sont donc bénéfiques pour l'ensemble du monde vivant. Ils permettent également de réduire les travaux de réparation récurrents sur les abribus causés par les UV et la chaleur tout en assurant une protection durable des constructions.

Ces abribus pourraient être liés au « Sentier des abeilles » développé par la Commune. Des projets concrets sont en effet déjà menés par la Ville pour la préservation des abeilles. Des panneaux explicatifs seraient disposés en ville afin de mettre en lumière cette nouvelle action concrète mise en place par les jardiniers pour la promotion de la biodiversité et la sensibilisation des citoyens.

Le groupe Le Centre/PVL demande au Conseil communal de mener une étude sur la faisabilité et le coût de l'installation de ces toits d'abribus végétalisés, puis le cas échéant de lancer les démarches concrètes pour les installer. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Constantin Ruffieux et s'enquiert de l'éventuel dépôt d'un autre postulat.

Postulat n° 2 : Madame Anne Niquille Charrière pour le groupe Les Vert-e-s et Monsieur Erwan Keravec pour le groupe PS : Etude pour l'obtention du label « Commune en santé »

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Suite au récent compte-rendu dans la presse quant à la labélisation « Commune en santé » d'Estavayer-le Lac, nous proposons que Bulle-La Tour-de-Trême s'annonce pour faire partie des 2 à 3 communes fribourgeoises incluses dans la phase 2022 du projet pilote cantonal.

Les communes ont en effet tout à gagner de cette démarche, car celle-ci met en valeur les mesures existantes en prévention et promotion de la santé tout en développant une dynamique positive entre les différentes parties prenantes déjà impliquées, parfois même au niveau régional.

L'identification des besoins qui résulte du processus de labélisation permet également d'ajuster les actions futures en matière de prévention et promotion de la santé, et à terme d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens tout en favorisant une meilleure intégration et cohésion sociale.

Nous vous remercions dès lors de considérer notre proposition.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Anne Niquille Charrière et Monsieur Erwan Keravec et demande si quelqu'un d'autre souhaite déposer un postulat.

Postulat n° 3 : Monsieur Léo Jacquat pour le groupe Les Vert·e·s et Madame Elodie Surchat pour le groupe PS : Etude pour un nouveau concept de gestion des déchets à Bulle et La Tour-de-Trême

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

En partant du constat que les points de collecte des déchets en sus des deux déchetteries gardiennées n'apportent pas pleine satisfaction, nous souhaitons demander que la Commune évalue les différentes actions possibles pour diminuer la production de déchets par ses habitant·e·s ainsi qu'améliorer la récolte et le traitement de ceux-ci.

Parmi celles-ci, nous pouvons en imaginer certaines; il s'agit par exemple de développer un service de déchetterie mobile se déplaçant une fois par mois en fin de journée dans chaque quartier pour récolter les déchets, mais également sensibiliser la population à diminuer leur production et à mieux les recycler. Il s'agit également d'impliquer les commerces dans la diminution de production des déchets, par exemple en interdisant autant que possible les objets en plastique jetables, tels que les sacs mais également les emballages alimentaires pour les repas à emporter dans tous les types de points de vente de la commune.

Le Conseil communal devrait également examiner la possibilité de collecter et valoriser les déchets plastiques ménagers, à l'instar de ce qui est fait dans les communes de Bienne et Nidau, et les propriétaires de jardin pourraient être informés de la façon de valoriser leurs déchets végétaux sur leur propriété, en plus de l'annualisation de la récolte des déchets verts. Notre Commune pourrait également promouvoir toute initiative s'engageant contre le gaspillage (trocs, vide-grenier, repair café, opération too good to go, madamefrigo, etc.).

Compte-tenu du potentiel important de la démarche, nous demandons que le Conseil communal s'engage dans une analyse exhaustive de la situation des déchets de la ville en vue d'adopter les mesures les plus efficaces pour en réduire la production et en favoriser la valorisation.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Léo Jacquat et Madame Elodie Surchat et s'enquiert du dépôt d'un autre postulat.

Postulat n° 4 : Madame Camille Lavalette pour le groupe les Vert-e-s et Madame Elodie Surchat pour le groupe PS : Etude de réfection des toilettes publiques et leur signalisation

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Une visite récente et non exhaustive des toilettes publiques de notre ville nous a permis d'établir le constat suivant: nos installations sanitaires publiques de la place du Marché et de la Place Saint-Denis sont vétustes. Nous avons pu faire l'inventaire suivant: un lavabo qui fuitait dans les toilettes des hommes de la Place du Marché, une installation très créative ressemblant aux échelles des places de jeu de notre enfance avec un système de rail coulissant dans les toilettes pour femmes à mobilité réduite de la Place Saint-Denis, une porte délabrée, des anciens contenants en plastique faisant office de poubelle, et une propreté laissant à désirer.

Par ailleurs la signalisation est absente ou extrêmement discrète, que ce soit à la place du Marché, à la Place Saint-Denis ou à l'Hôtel de Ville, malgré que ces toilettes ont été rénovées à satisfaction. Pour une ville que l'on nomme Cité des rencontres, nous pourrions proposer à nos citoyens, citoyennes et touristes de passage des installations sanitaires un peu plus avenantes.

Conscientes que les places du Marché et de Saint-Denis seront potentiellement l'objet de réaménagement dans un futur plus ou moins proche, nous demandons par ce postulat l'étude d'une réfection des toilettes publiques dans l'intervalle en assurant leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'en améliorant la signalisation de celles-ci, tout en envisageant la création de nouvelles installations sanitaires, par exemple à la place de jeux du Cabalet, dans le centre de La Tour-de-Trême ou à l'entrée de la forêt de Bouleyres, si ce n'est pas déjà prévu dans le projet de rénovation du skate-park. »

Madame la Présidente remercie Mesdames Camille Lavalette et Elodie Surchat et prend acte des postulats déposés. Elle informe les intervenants que ces postulats seront examinés par le Bureau et portés à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Madame la Présidente** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Question n° 1 :

Pour le **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Jérémie Brunshawig** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Mon neveu est rentré cette année en 5H et quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre que l'entier de son écolage lui a été remplacé, sans aucun contrôle du matériel existant. Comme vous le savez, et suite à une décision du Tribunal Fédéral, la Commune est obligée de fournir à l'ensemble des élèves le matériel nécessaire à leur instruction. Lorsqu'ils débutent en 1H, ceux-ci reçoivent une boîte de crayons Caran d'Ache, une boîte de feutres Caran d'Ache, une colle, un ciseau et un taille-crayon.

Dans une société actuelle qui se veut de plus en plus responsable et durable, ne devrait-on pas inculquer à nos jeunes la notion de soin et de respect du matériel? Les produits Caran d'Ache n'offrent-ils pas la possibilité de remplacer le crayon ou le feutre à l'unité? Ne devrait-on pas éviter de montrer à nos enfants que les dépenses de la Commune importent peu (selon mes calculs cela représente tout de même Fr. 20'000.00/année) et est-ce qu'il est normal de voir l'entier de son matériel renouvelé, peu importe le soin qu'on lui a apporté?

Je vous remercie toutes et tous pour votre attention »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérémie Brunshawig pour sa question et passe la parole à **Monsieur David Seydoux** qui, au nom du **Conseil communal** y répond ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vais tenter de répondre comme suit concernant la mise à disposition du matériel scolaire auprès des enfants du cycle obligatoire, niveaux enfantine et primaire.

Suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral imposant la gratuité de l'école, la gestion du matériel scolaire a été entièrement reprise, réorganisée et centralisée par le Canton. Depuis lors, cette gestion échappe complètement au Service des écoles et donc respectivement à la Commune. Les commandes se font directement par les enseignants auprès de l'Office cantonal du matériel scolaire et ces dépenses ne sont donc plus inscrites au budget communal.

En l'état, nous ne pouvons donc pas faire grand-chose, hormis sensibiliser les enseignants et les directeurs d'établissements afin d'éviter le gaspillage du matériel, et donc des deniers publics, fussent-ils cantonaux, puisqu'in fine la Commune paie tout de même environ la moitié de ces coûts.

Terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur David Seydoux et demande à Monsieur Jérémie Brunschwig si la réponse lui convient.

Monsieur Jérémie Brunschwig remercie Monsieur David Seydoux pour les explications données et souligne qu'il serait donc pertinent d'intervenir au Grand Conseil à ce sujet.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres questions.

Question n° 2 :

Intervention de **Monsieur Jérémie Brunschwig**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le 26 juillet, nous apprenions que la Commune supprimait les feux d'artifice du 1^{er} août pour des raisons principalement écologiques. Je peux bien sûr entendre et comprendre les arguments avancés, mais sur la base de quels fondements et/ou études cette décision a-t-elle été prise?

L'année écoulée a été difficile pour l'ensemble de la population et peut-être que ces réjouissances auraient offert du baume au cœur à la population. Je souhaiterais également savoir si cette décision est définitive et si à l'avenir les citoyennes et citoyens devront se passer de ces festivités?

Est-ce que la Commune a reçu des plaintes de citoyens mécontents de l'annulation de cette tradition suisse?

La Commune a-t-elle eu un retour sur l'affluence supplémentaire générée par le soutien financier apporté aux événements se déroulant ce week-end-là?

Je vous remercie toutes et tous pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérémie Brunschwig pour sa question et passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui, au nom du **Conseil communal** y répond ainsi :

« *Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,*

Les feux d'artifice interpellent deux camps : ceux qui les trouvent festifs et sont pour leur maintien et d'autres qui estiment que cet argent serait mieux utilisé ailleurs, soit pour des raisons écologiques, soit à cause des nuisances liées au smog généré sur la ville.

A l'époque où les feux d'artifice étaient cantonnés aux festivités de notre Fête nationale, et rarement à d'autres occasions, leur côté festif lié au 1^{er} août n'était pas mis en doute. Or, nous pouvons constater qu'aujourd'hui pléthore d'autres événements, tels que mariages, anniversaires, baptêmes ou encore Nouvel-an, les voient fleurir.

Hormis ces considérations, si le Conseil communal a décidé de ne pas organiser de feux d'artifice cette année, c'est également en raison de la place de tir. Déjà déplacée plusieurs fois les années précédentes, la place de tir nous posait cette année encore plus de problèmes. En effet, il faut un lieu dégagé qui permet une bonne visibilité depuis la ville, ce qui est de moins en moins le cas depuis la Ronclina et ce n'est pas possible depuis la zone du stade à cause des terrains de football synthétiques.

Ajoutez à cela les incertitudes liées au rassemblement de personnes en pleine pandémie de Covid-19, et l'équation est rapidement résolue.

Concernant la question des plaintes, je n'ai pas souvenir que la Commune en ait reçu directement. Nous avons plutôt reçu des félicitations de gens qui ont trouvé cette décision courageuse. Certains se sont peut-être plaints dans des tribunes libres ou par d'autres biais, mais pas directement auprès de la Commune.

Enfin, aucune décision n'a encore été prise pour 2022.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic Jacques Morand et se fait confirmer par Monsieur Jérémie Brunschwig que la réponse convient.

Madame la Présidente s'enquiert d'éventuelles autres questions.

Question n° 3 :

Intervention de **Madame Inès Roque**, au nom du **groupe UDC** :

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil communal pour cette belle rénovation de notre piscine communale.

Malgré le renouvellement de cette infrastructure, nous constatons une problématique concernant l'accès à la piscine. En effet, en raison du fait qu'il n'y a qu'une seule et unique caisse et une seule entrée, couplée avec un accès destiné aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes (pour l'entrée et la sortie actionnée manuellement par la caissière), cela génère un engorgement et une longue file d'attente.

Serait-il possible d'envisager un réaménagement ou une amélioration des accès de la piscine afin de fluidifier les accès et palier ainsi cette problématique ?

Cela pourrait être réalisé par la mise en œuvre de mesures telles que :

- *La mise en place d'un automate pour la vente de billets en plus de la caisse actuelle,*
- *La vente en ligne des tickets d'entrée numériques,*
- *L'aménagement d'un deuxième accès d'entrée rapide,*
- *L'aménagement d'une sortie supplémentaire pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite à côté du tourniquet de sortie en mettant à profit le passage déjà existant.*

Ces mesures permettraient ainsi :

- *De séparer physiquement les flux d'entrée et de sortie limitant ainsi l'attente et le regroupement de personnes sur la chaussée avec tous les risques inhérents au trafic,*
- *Accélérer et fluidifier l'accès à la piscine.*

Je vous remercie toutes et tous de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Inès Roch pour sa question et passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, qui, au nom du **Conseil communal** y répond ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Si mon collègue Monsieur Jérôme Tornare le permet, je vais répondre, en tant qu'ancien responsable du dicastère des sports et Président de la Commission de bâtisse.

Je vous remercie Madame Roch pour vos remarques et propositions pertinentes. A propos de l'entrée, nous allons en tenir compte pour fluidifier l'accès, tout en améliorant la formation du personnel temporaire et des caissières.

Permettez-moi toutefois deux remarques. Premièrement, il faut constater que cette année, nous avons vendu un peu moins d'abonnements du fait que la saison a été écourtée. Un autre élément est la météo défavorable de cet été. Elle a eu pour conséquence de concentrer une très forte affluence les quelques jours de beau temps, avec un pic de fréquentation de 3'300 personnes par jour alors qu'en 2020, ce maxima était de 1'800 personnes par jour.

Les propositions de Madame Roch seront des pistes à explorer, en plus de celles déjà transmises par les usagers. Je crois savoir que le groupe PLR va également transmettre des remarques dans un prochain point de la présente séance. Nous allons nous nourrir de toutes ces suggestions et remarques et profiter de la pause hivernale afin d'améliorer cette magnifique piscine.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Eric Gobet et se fait confirmer par Madame Inès Roch que la réponse convient.

Madame la Présidente demande s'il y d'autres questions.

Question n° 4 :

Intervention de **Monsieur Grégoire Kubski**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Bulle a une grande tradition de fresques murales : celles de Netton Bosson au Russalet 9 et au Chemin des Crêts 17, celles de Cesa et Baroncelli au Moderne, celles de plusieurs artistes locaux à la gare TPF et plus récemment celles du Tonnelier et de la piscine.

Or, Bulle possède de nombreuses façades borgnes et inexploitées et il semblerait opportun de créer un nouvel atout touristique en ville de Bulle. La Commune pourrait favoriser activement la création artistique sur les façades borgnes en vue de créer un parcours en ville autour de ces fresques. Il s'agirait d'un moyen de garder les touristes dans la région et les pousser à passer des nuitées en Gruyère.

Un tel projet est-il envisageable et envisagé par le Conseil communal ?

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Grégoire Kubski pour sa question et constate que le Conseil communal transmettra sa réponse lors de la prochaine séance du Conseil général.

Madame la Présidente s'enquiert d'éventuelles autres questions.

Question n° 5 :

Intervention de **Monsieur Grégoire Kubski**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Avec le Musée gruérien, nous avons un joyau entre nos mains pour valoriser notre patrimoine, notre histoire et notre culture. Cependant, le précédent Conseil communal avait jugé bon de lui attribuer pour sa direction un 60% en parallèle à un 40% pour la direction du Service culturel de la Ville.

En comparaison romande, Bulle a moins d'EPT consacrés à la culture que des communes telles que Monthey, Brigue, Nyon ou Morges, pourtant plus petites.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal entend-il augmenter son budget culturel et engager du personnel dans son service culturel ? Si, oui qu'entend-il faire ? Si non, pourquoi ? Y a-t-il une volonté de se donner les moyens de mener une politique culturelle à Bulle ?

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Grégoire Kubski pour sa question et constate que le Conseil communal transmettra sa réponse lors de la prochaine séance du Conseil général.

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite encore poser une question.

Question n° 6 :

Intervention de **Madame Elodie Surchat**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Suite à la thématisation récente au niveau cantonal du remplacement des panneaux touristiques implantés le long des autoroutes, et au vu des panneaux touristiques désuets accueillant les personnes entrant sur le territoire communal, je souhaite savoir si le remplacement et la remise au goût du jour de ces panneaux sont envisagés par le Conseil communal, et si oui, dans quel délai?

Ces panneaux ont pour but de mettre en valeur notre Commune sur le plan touristique. Vu leur ancienneté, il faut admettre qu'ils ne remplissent plus cette fonction. Un remplacement serait donc bienvenu.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Elodie Surchat pour sa question et passe la parole à **Monsieur le Syndic Jacques Morand** qui répond au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Premièrement, je relève qu'au niveau cantonal, le Grand Conseil a décidé de changer les panneaux touristiques sur les routes nationales et cantonales et viendra ensuite pour présenter des actions concrètes dans les localités. Nous ne savons pas encore où ni quels panneaux sont concernés en ville de Bulle dans ce concept. Je ne sais pas si La Gruyère Tourisme en sait plus à ce sujet.

Par contre, il faut savoir qu'il ne s'agit pas de la même signalétique que celle en ville de Bulle pour laquelle vous avez accepté un budget de Fr. 350'000.00.

Je peux conclure sur le fait que le Conseil communal est sensible au sujet de la signalisation dans notre ville. Si des compléments d'information devaient nous parvenir, nous pourrions sans autre les transmettre.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacques Morand, Syndic, et demande à Madame Elodie Surchat si la réponse lui convient.

Madame Elodie Surchat remercie Monsieur le Syndic pour ses explications et souhaite effectivement que des informations complémentaires lui soient transmises.

Madame la Présidente s'enquiert d'autres questions.

Question n° 7 :

Intervention de **Madame Inès Roque**, au nom du **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Nous constatons encore actuellement que trop de mégots de cigarettes sont souvent jetés négligemment à terre après usage et jonchent les trottoirs de notre ville. Le constat est même accentué au pied d'immeubles de locaux commerciaux et devant certains commerces où les grilles d'égouts et saut-de-loup sont utilisés comme poubelle à mégots sur le domaine public.

L'impact des mégots jetés nonchalamment est non négligeable, tant ces bouts de cigarettes sont chargés en substances nocives et toxiques qui finissent dans les eaux ou dans la nature.

Ma question est de savoir si la Commune pourrait envisager de mettre en place une campagne de sensibilisation auprès de la population, des commerces et entreprises qui sont concernées par cette problématique par une action l'ilotage menée par le Service de la voirie ?

Le but de la campagne est d'essayer de faire réfléchir les fumeurs et de les sensibiliser aux conséquences de la pollution que les mégots génèrent.

En parallèle à la campagne de sensibilisation, l'étude de solutions pour la mise en place de moyens leur permettant d'adopter de nouvelles habitudes pourrait être menée. Pourquoi pas par la mise en place de cendriers muraux ou par la distribution de cendriers de poche ?

Je vous remercie toutes et tous pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Inès Roch pour sa question et donne la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal** y répond ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal regrette qu'une part non négligeable des fumeuses et fumeurs jettent leurs mégots par terre sur la voie publique, dans les espaces verts ou au pied des immeubles privés. Comme vous l'avez mentionné, un mégot qui n'est pas éliminé correctement contribue à polluer les eaux et l'environnement. Sans oublier que les mégots retrouvés sur les places de jeux sont particulièrement dangereux pour les enfants en bas âge.

Ce problème préoccupe bien sûr le Conseil communal et il a pris de nombreuses mesures et ce déjà depuis de nombreuses années :

- Par l'entremise de la Communauté d'intérêt pour un monde propre (mieux connu sous l'acronyme IGSU), des ambassadrices et ambassadeurs sont venus à plusieurs reprises à Bulle sillonner les marchés pour sensibiliser la population à la problématique des déchets et pour distribuer des cendriers de poche,*
- La Commission Bulle Sympa a également une initiative pour distribuer des cendriers de poche à son effigie,*
- Pratiquement toutes les poubelles des villes sont équipées d'un compartiment cendrier,*
- De très nombreux macarons en métal portant la mention « Ne polluez pas nos eaux » ont été apposés près de bouches d'égout bien visibles en ville et autour des écoles,*
- Enfin, la Ville organise chaque année un Coup de Balai auquel participe la population, des écoles ou les habitant·e·s d'un quartier. En 2020, l'opération a eu lieu dans le quartier du Verdel, alors que cette année, en septembre, elle s'est déroulée dans la vallée de la Trême.*

Enfin, nous pouvons bien sûr compter sur un Service de la voirie performant qui cible ses actions de nettoyage pour maintenir une ville propre. Le domaine public bullois est bien entretenu et cela contribue à donner une bonne image de la ville. Certes, il est toujours possible d'aller plus loin, mais il ne sera jamais possible de mettre un employé communal derrière chaque fumeuse et fumeur, de même il n'est pas souhaitable de disposer des cendriers tous les 5 mètres sur les trottoirs.

Enfin, le Conseil communal mène déjà des réflexions sur une prochaine campagne de sensibilisation. Cependant, il tiendra aussi compte des effets relativement limités de ces actions de sensibilisation.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier et se fait confirmer par Madame Inès Roch que la réponse lui convient.

Madame la Présidente demande si la parole est encore souhaitée.

Question n° 8 :

Intervention de **Monsieur Alain Pasche**, au nom du **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Sachant la problématique des incivilités, vandalismes, violences ou trafics, aux abords des gares de nos villes, avez-vous pensé à mettre des caméras de surveillance sur les espaces publics de la gare de Bulle ?

La vidéosurveillance s'est fortement développée ces vingt dernières années dans les espaces publics, pas seulement dans les villes, mais également dans les villages aux abords des gares. Il s'agit, dans un premier temps, d'un instrument de dissuasion et de prévention qui apporte un sentiment de sécurité dans les espaces publics, mais également une grande aide dans le pouvoir judiciaire.

La loi sur la protection des données permet en effet aux communes d'installer des vidéosurveillances pour prévenir le vandalisme ou les agressions. Les images peuvent être visionnées uniquement en cas de problème et uniquement par des personnes habilitées à accéder aux images enregistrées (ex. personnel de la Police locale). Les images sont effacées automatiquement après 7 jours ou, en cas d'atteinte aux personnes ou aux biens, après un délai de cent jours, selon les lois en vigueur.

Les questions du groupe UDC sont les suivantes :

- Envisagez-vous d'installer des caméras de surveillance dans les espaces publics aux abords directs de la gare ?*
- Savez-vous si les TPF vont installer un tel matériel à l'intérieur de la gare ?*

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alain Pasche pour sa question et donne la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui, au nom du **Conseil communal** y répond ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller général Pasche, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de répondre en même temps à ces deux questions.

Avec la nouvelle gare, des changements d'habitudes vont apparaître et l'occupation et l'appropriation des lieux sera différente d'actuellement. Nous n'avons pas encore le recul pour prévoir les lieux qui pourraient éventuellement devenir plus sensibles. Des discussions ont lieu régulièrement avec la Police cantonale, notre Police locale et moi-même concernant ce sujet de la sécurité à la gare de Bulle, et de toute la ville en général.

Pour l'aspect ferroviaire et sous gare, les TPF installeront, selon leurs standards habituels, des systèmes de vidéosurveillance, gérés directement par eux-mêmes. Ces systèmes permettent de visionner d'éventuels malfrats ou des risques pour la sécurité publique. Le visionnement de ces images est soumis au dépôt d'une plainte pénale, ainsi que d'un processus strict, assurant l'application de la loi sur la protection des données.

En ce qui concerne l'espace public, il sera régulièrement parcouru par la Police cantonale, en étroite collaboration avec notre Police communale ; l'idée étant de bien marquer la présence, comme cela se fait déjà actuellement. Nous sommes particulièrement attentifs à la sécurité en ville de Bulle. Les statistiques de la Police cantonale n'étant pas publiques, je peux vous assurer qu'en quelques années, les infractions et autres délits ont fortement diminué.

Il n'est donc pas prévu aujourd'hui d'installer des caméras sur le domaine public. De plus, nous n'avons ni les moyens, ni le personnel à disposition pour gérer de manière correcte un tel système.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare pour sa réponse et demande si celle-ci convient à l'auteur de la question.

Monsieur Alain Pasche remercie Monsieur Jérôme Tornare pour sa réponse et ses explications. Il se réjouit que le Conseil communal se préoccupe de ce sujet, mais s'étonne que la Commune ne souhaite pas investir plus dans le domaine de la vidéosurveillance alors que même de petites communes fribourgeoises le font.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande.

Intervention de **Monsieur Philippe Dupasquier**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Nous tenons à saluer ici et remercier tous les acteurs ayant permis la rénovation et la modernisation de la piscine communale de Bulle, souvent dans des conditions difficiles. La cure de jouvence subie fera, c'est certain, le bonheur de nos concitoyennes et concitoyens pour de nombreuses années.

Toutefois, quelques remarques ou suggestions constructives sont parvenues à nos oreilles, dont nous tenons à relayer la teneur car pertinentes à nos yeux :

- une ligne indiquant le milieu du grand bassin de 25 mètres n'a pas été réintroduite au fond de celui-ci, comme c'était le cas auparavant. Actuellement, une ligne indiquant 15 mètres existe dans le bassin actuel, il s'agit donc d'une simple formalité ;
- le rajout de pédiluves aux entrées des bassins serait plus hygiénique pour tous les usagers étant donné qu'il n'existe pas de chemins exempts de gazon ;
- il semblerait également que l'éclairage dans les vestiaires et le débit des douches soient trop faibles.

De plus, nous devons aussi relayer le mécontentement de nombre de nos concitoyennes et concitoyens au sujet de la fresque « Les fossiles du futur » : son rendu est terne, sans relief et ne ressemble que vaguement au projet lauréat du concours. Son caractère environnemental et social n'est pas perceptible pour les passants et reste d'ailleurs à démontrer. Nous regrettons fortement le choix fait car une œuvre de qualité aurait à n'en pas douter été appréciée, que ce soit sous l'angle esthétique ou par le message véhiculé. En outre, le mur en béton qui la surplombe n'est pas non plus du meilleur effet.

Merci de votre attention »

Madame la Présidente constate que le Conseil communal ne souhaite pas s'exprimer et s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

Au nom du **groupe PS**, remarque de **Monsieur Nicolas Geinoz** :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS regrette l'opportunisme électorale des Conseillers signataires de la charte K qui ont refusé la transmission au Conseil communal de notre proposition (cf. point 16) et s'engage à verser les Fr. 100.00 annuels de chacun de ses Conseillers généraux à un organe culturel durant cette législature.

Merci de votre attention. »

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

23. Divers du Conseil communal

Madame la Présidente cède la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, pour les divers du **Conseil communal**, qui s'exprime ainsi :

« *Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,*

Personnellement, je n'ai pas de divers majeur à vous transmettre, mais j'aimerais peut-être revenir sur un complément d'information que je peux donner à Monsieur Alain Pasche, ainsi qu'à toute l'assemblée, concernant les caméras de surveillance.

Le Conseil communal ne souhaite pas que la Ville de Bulle devienne une ville policière où des caméras seraient placées à chaque coin de rue. Par contre, nous n'y sommes pas opposés si des problèmes récurrents d'incivilités ou d'agressions devaient être constatés.

Nous sommes persuadés que la prévention est un élément très important et relevons que c'est un outil utilisé par Monsieur Jérôme Tornare avec la Police locale, ainsi que par la Police cantonale, par le biais de la Police de proximité. Nos travailleurs sociaux hors murs (TSHM) communaux font également de la prévention et de l'accompagnement sur place.

Par contre, un rapport de nos services va nous parvenir prochainement concernant la surveillance de certains moloks et des déchetteries. En effet, nous avons au préalable tenté de faire de la prévention, ce qui n'a malheureusement pas été concluant. Des Securitas ont également été missionnés pour dénoncer et sanctionner les contrevenants, avec succès. Cependant, cette solution a non seulement fait passablement de mécontents, mais a également montré ses limites, liées à la présence desdits agents de sécurité.

Je le répète donc, l'installation de caméras de surveillance n'est pas une volonté du Conseil communal, mais nous n'y sommes pas opposés.

Je passe la parole à mes collègues, merci Madame la Présidente. »

Monsieur Nicolas Wyssmueller, au nom du **Conseil communal**, informe les membres du Conseil général que l'Exécutif a travaillé depuis le début de la législature, et particulièrement durant tout l'été, à l'établissement d'un plan de législature sur 5 ans. Ce document leur sera communiqué ultérieurement.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Eric Gobet** relève que des invitations seront transmises en temps voulu au Législatif pour les inaugurations de la piscine, reportée à cause de la pandémie puis des intempéries, ainsi que de la zone du skate park et pumtrack. Pour cette dernière, une collaboration avec Bull'Bouge, la Stones Family ou encore la Pédale Bulloise est envisagée.

En ce qui concerne les intempéries, et plus particulièrement l'orage de grêle survenu le 28 juin 2021, une cinquantaine de bâtiments communaux ont été impactés.

Madame la Présidente remercie les membres du Conseil communal s'étant exprimés et passe la parole à Monsieur le Syndic pour sa conclusion.

Monsieur Jacques Morand, Syndic, s'exprime au nom du **Conseil communal** par ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je constate qu'il y a eu passablement de questions et de propositions, et n'ai pas d'autre conclusion que de tous vous remercier pour le travail effectué.

Merci à tous. »

Clôture de séance

Madame la Présidente s'exprime par ces mots :

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Bapst qui vous a déjà communiqué son adresse. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Je remercie Madame Jacqueroud et les membres du bureau pour la préparation de cette séance.

Je vous remercie également toutes et tous chaleureusement pour votre collaboration, votre engagement et votre respect des normes sanitaires. J'ai encore l'espoir que je pourrai une fois de présider cette séance devant des collègues à visages découverts.

Il est 22h20 heures, je clos les débats, vous souhaite une excellente fin de soirée et vous remercie pour le bon déroulement de cette séance et la qualité des débats. »

La séance est levée à 22 heures 20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Emmanuelle Favre Gende

Nicole Jacqueroud

La Secrétaire au procès-verbal

Madame Cynthia Bapst

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Message : Dissolution Association EMS.....	pt 02
- Message : Renouvellement cautionnement AAFJ.....	pt 03
- Message : Détermination CC postulat redéfinition concept circulation et stationnement.....	pt 04
- Message : Détermination CC postulat clarification prestations GESA.....	pt 05
- Message : Détermination CC postulat matériel de vote envoi commercial-réponse.....	pt 06
- Message : Détermination CC postulat annuaire produits locaux.....	pt 07
- Message : Détermination CC postulat consommation économe eau et principe consommateur-payeur.....	pt 08
- Message : Détermination CC postulat création poste délégué à l'économie.....	pt 09
- Message : Décision transmission proposition règlement transparence financement politique.....	pt 14
- Message : Décision transmission proposition création commission centre-ville.....	pt 15
- Message : Décision transmission proposition solidarité CG monde culturel.....	pt 16
- Message : Décision transmission proposition mise à disposition protections menstruations bâtiments communaux.....	pt 17
- Message : Décision transmission proposition révision règlement terrasses et établissements publics.....	pt 18
- Message : Décision transmission postulat évaluation impact crise climatique et plan action local.....	pt 19
- Message : Décision transmission postulat étude élargissement écopoints.....	pt 20
- Message : Décision transmission postulat étude réaménagement Cabalet.....	pt 21